

COMMUNE DE FULLY

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE SCOLAIRE ET D'UN POSTE SANITAIRE
A SAXE

RAPPORT DU JURY

DECEMBRE 1991

SOMMAIRE

1.	Indications générales		
1.1.	Organisation du concours		
1.1.2	Participants		
1.2.	Jury		
1.2.1	Composition du jury		
1.2.2	Assistance à l'organisateur		
1.2.3	Secrétariat		
1.3.	Inscription au concours		
1.4	Réponses aux questions		
2.	Problèmes posés aux concurrents		
2.1.	Objectifs		
2.2.	Site		
3.	Déroulement du jugement		
3.1.	Projets remis		
3.2.	Délibérations		
3.3.	Examen préalable		
3.4.	Recevabilité		
3.5	Réflexions à propos du jugement		
3.6.	Examen des projets		
3.7.	Visite du site		
3.8.	Premier tour d'élimination		
	Projet No 1	94	01 42
	Projet No 2	18	11 76
	Projet No 3	38	06 64
	Projet No 4	45	57 64
	Projet No 6	39	20 35
	Projet No 7	69	51 13
	Projet No 13	31	05 90
	Projet No 18	25	11 05

Projet No 19	40	90	91
Projet No 20	44	23	33
Projet No 21	70	72	83
Projet No 23	19	09	63
Projet No 24	37	50	37
Projet No 25	31	21	56
Projet No 26	33	12	28
Projet No 28	04	20	25

3.9. Deuxième tour d'élimination

Projet No 8	78	94	48
Projet No 9	32	90	65
Projet No 10	10	87	19
Projet No 11	60	61	64
Projet No 12	18	11	39
Projet No 16	17	76	56
Projet No 17	90	63	90
Projet No 29	15	02	64
Projet No 30	19	01	41
Projet No 33	23	01	82

3.10 Troisième tour d'élimination

Projet No 5	58	56	36
Projet No 22	14	86	74
Projet No 31	90	31	17
Projet No 32	53	60	64

3.11 Analyse des projets restants

Projet No 14	04	71	50
Projet No 15	26	21	10
Projet No 27	31	56	35

3.12 Tour de rattrapage

4. Classement

5. Attribution des prix

6. Recommandations et conclusions du jury

7. Approbation du rapport du jury

8. Ouverture des enveloppes cachetées

8.1. Projets primés

9. Divers

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

La Commune de Fully, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments de l'Etat du Valais, a ouvert un concours de projets au sens des articles 6 et 9 du Règlement SIA No 152, édition 1972 sur les concours d'architecture.

1.1.2 Participants

Le concours était ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1990 et aux architectes valaisans établis en Suisse. Les concurrents doivent être inscrits au Registre valaisan des architectes, ou au Registre suisse A ou B, ou être diplômés EPF, EAUG ou ETS ou être titulaires d'une formation reconnue équivalente.

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Président

M. Bernard ATTINGER
architecte cantonal, Sion

Membres

M. Fonso BOSCHETTI
architecte SIA, Lausanne
M. Jean-Bernard CARRON
Conseiller et Président de la Commission
urbanisme
M. François DORSAZ
Président de la Commune de Fully
Mme Inès LAMUNIERE
Architecte SIA, Genève
Mme Catherine PRELAZ
Architecte SIA, Lausanne
M. Laurent THETAZ
Vice-Président de la Commune de Fully

Suppléant

M. Laurent MAYORAZ
Architecte Service des bâtiments

Experts

Le Département de l'Instruction publique a été représenté par M. Erwin EYER, inspecteur cantonal de gymnastique et M. Roger BESSE du Service de l'enseignement primaire.

1.2.2 Assistance à l'organisateur

Service des bâtiments de l'Etat du Valais :
M. Laurent Mayoraz

1.2.3 Secrétariat

Christine Délétroz, Martigny
Sabine Rast, Mazembroz/Fully

1.3 Inscriptions au concours

Sur 41 bureaux inscrits, 33 ont rendu un projet dans les délais fixés.

1.4 Réponses aux questions

Les réponses aux quinze questions anonymes ont été envoyées aux concurrents le 23 août 1991.

La réponse à une question supplémentaire a été envoyée aux concurrents le 2 octobre 1991

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

2.1 Objectifs

La Commune de Fully projette la construction d'un nouveau bâtiment scolaire de 9 salles de classe et d'une salle de gymnastique, à proximité de l'école de Saxé.

Sur le site, il est prévu de construire également l'appartement du concierge, l'abri P.C. de l'école et un poste sanitaire de secours.

2.2 Site

Le terrain mis à disposition par la Commune se trouve au nord-ouest de la route du village de Saxé, dans les vignes et au pied du coteau.

Le site est fortement dominé au nord-est par une paroi rocheuse; il s'ouvre au sud sur la vallée du Rhône avec en premier plan l'école existante puis les maisons de Saxé. Sur l'ouest, le vignoble remonte légèrement. Le terrain, en légère dépression, s'incline vers le sud. Le programme du concours signalait (pt. 3.4) un risque de coulées de pierres et d'eau dans la partie ouest du terrain; le niveau actuel du terrain résulte de la dernière coulée (1939).

3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Projets remis

Les documents des 33 projets ont été remis dans les délais exigés.

Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 33.

Projet No 1	94	01	42
Projet No 2	18	11	76
Projet No 3	38	06	64
Projet No 4	45	57	64
Projet No 5	58	56	36
Projet No 6	39	20	35
Projet No 7	69	51	13
Projet No 8	78	94	48
Projet No 9	32	90	65
Projet No 10	10	87	19
Projet No 11	60	61	64
Projet No 12	18	11	39
Projet No 13	31	05	90
Projet No 14	04	71	50
Projet No 15	26	21	10
Projet No 16	17	76	56
Projet No 17	90	63	90
Projet No 18	25	11	05
Projet No 19	40	90	91
Projet No 20	44	23	33
Projet No 21	70	72	83
Projet No 22	14	86	74
Projet No 23	19	09	63
Projet No 24	37	50	37
Projet No 25	31	21	56
Projet No 26	33	12	28
Projet No 27	31	56	35
Projet No 28	04	20	25
Projet No 29	15	02	64
Projet No 30	19	01	41
Projet No 31	90	31	17
Projet No 32	53	60	64
Projet No 33	23	01	82

3.2 Délibérations

Le jury s'est réuni les 10, 11, 12 décembre 1991 à la salle du cinéma Michel à Fully.

3.3 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, a été effectué par le Service des bâtiments de l'Etat du Valais. Le procès-verbal d'ouverture des cartables est remis à chaque membre du jury.

3.4 Recevabilité

Le jury contrôle et constate que les conditions prévues à l'article 43.1 du règlement SIA 152 sont respectées et décide d'accepter tous les projets pour le jugement.

3.5 Réflexions à propos du jugement

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux trente-trois concurrents qui se sont donné la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, tient à livrer les quelques réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive et sans recours tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il souhaite simplement donner ses réflexions afin de permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. Si le jury avait analysé le problème posé lors de l'établissement du programme du concours, il aurait peut-être facilité la tâche des concurrents mais il n'aurait pu être aussi complet qu'aujourd'hui et aurait risqué d'influencer ou de prédéterminer le travail des architectes.

Le problème posé aux architectes semblait, de prime abord, relativement simple : il s'agissait, en fait, d'établir le projet d'une petite école (9 salles de classe, 1 salle de gymnastique) dans un site naturel assez vaste à l'angle duquel se trouve un petit bâtiment scolaire datant des années 30. L'espace, proposé aux architectes, domine la plaine tout en étant fortement adossé côté amont contre une paroi de rochers. Il forme un petit cirque, sorte de loge d'un théâtre dont le parterre serait la plaine et la scène : les Alpes valaisannes. Cette situation, à la fois discrète et dominante n'a été perçue que par un petit nombre de concurrents. Le jury s'est senti mal à l'aise face au grand nombre de projets qui ont été développés, de manière approfondie peut-être, mais sans comprendre les données premières du site et les rapports à établir avec lui et le petit bâtiment existant. La construction de ce lieu ne peut se faire qu'en relation avec les éléments constitutifs du site.

Les architectes, dans leur travail, ont exploré un très grand nombre de solutions. Ils l'ont assez fréquemment fait en oubliant qu'ils avaient à projeter la petite école d'un des villages de la commune de Fully dans un espace, adossé à la montagne mais, en fait, assez ouvert. Tout est dans la manière d'appréhender le thème et le lieu.

3.6 Examen des projets

Le jury procède à un examen complet des 33 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

3.7 Visite du site

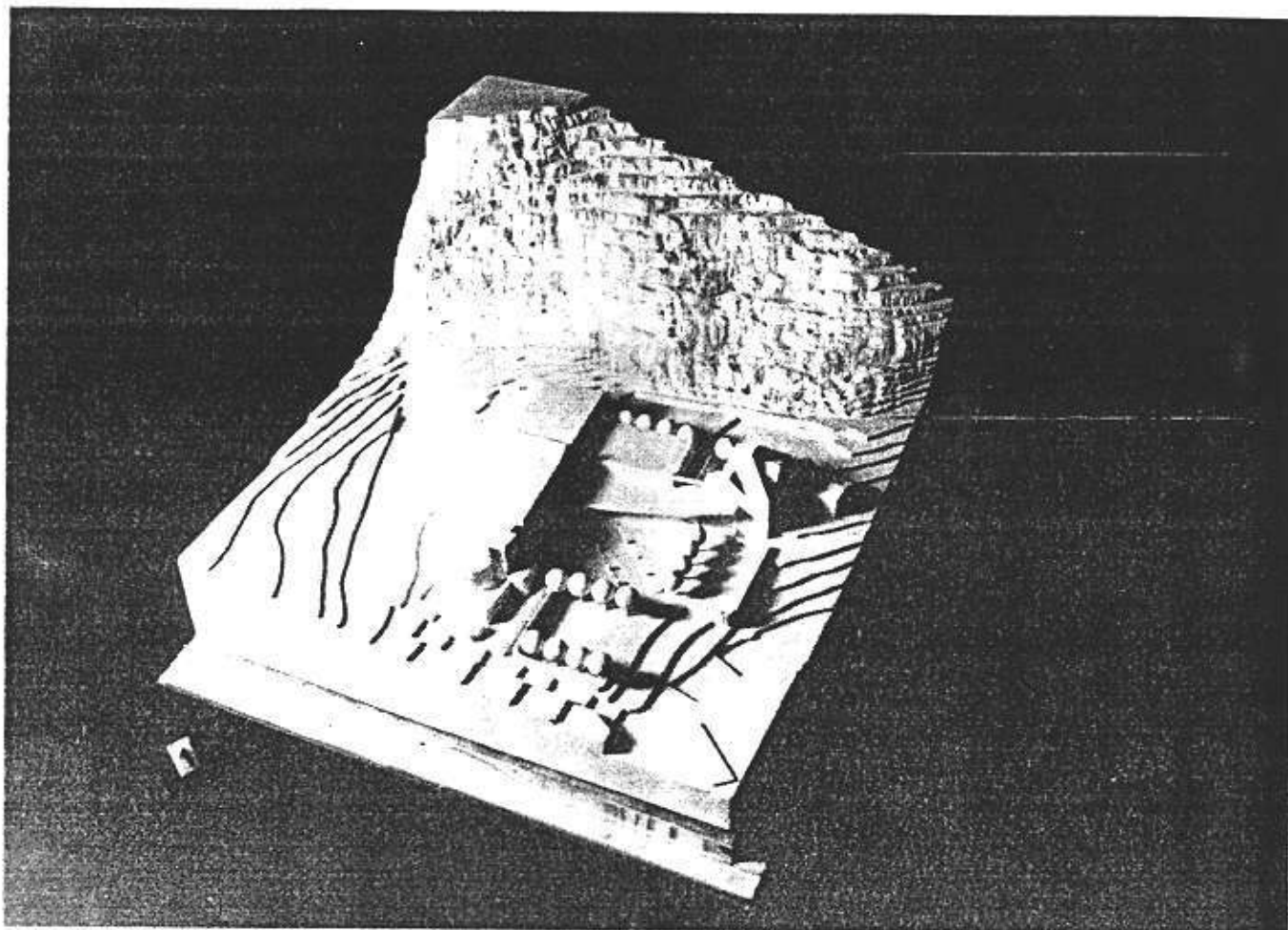
Le jury s'est rendu sur le site et a visité le bâtiment existant.

3.8 Premier tour d'élimination

Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie chaque projet et décide d'éliminer au premier tour les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site et leur organisation générale.

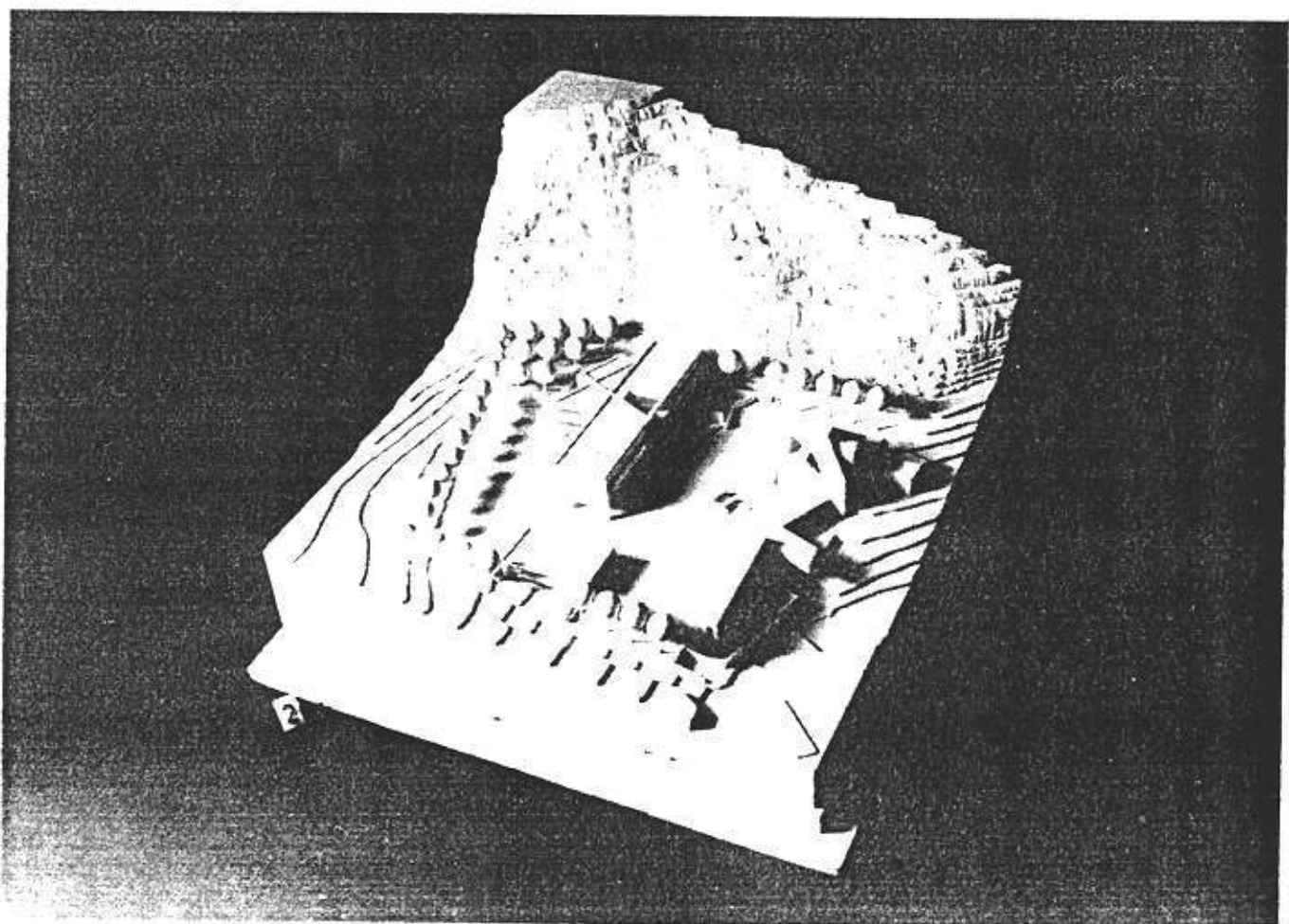
Les seize projets suivants sont éliminés au premier tour :

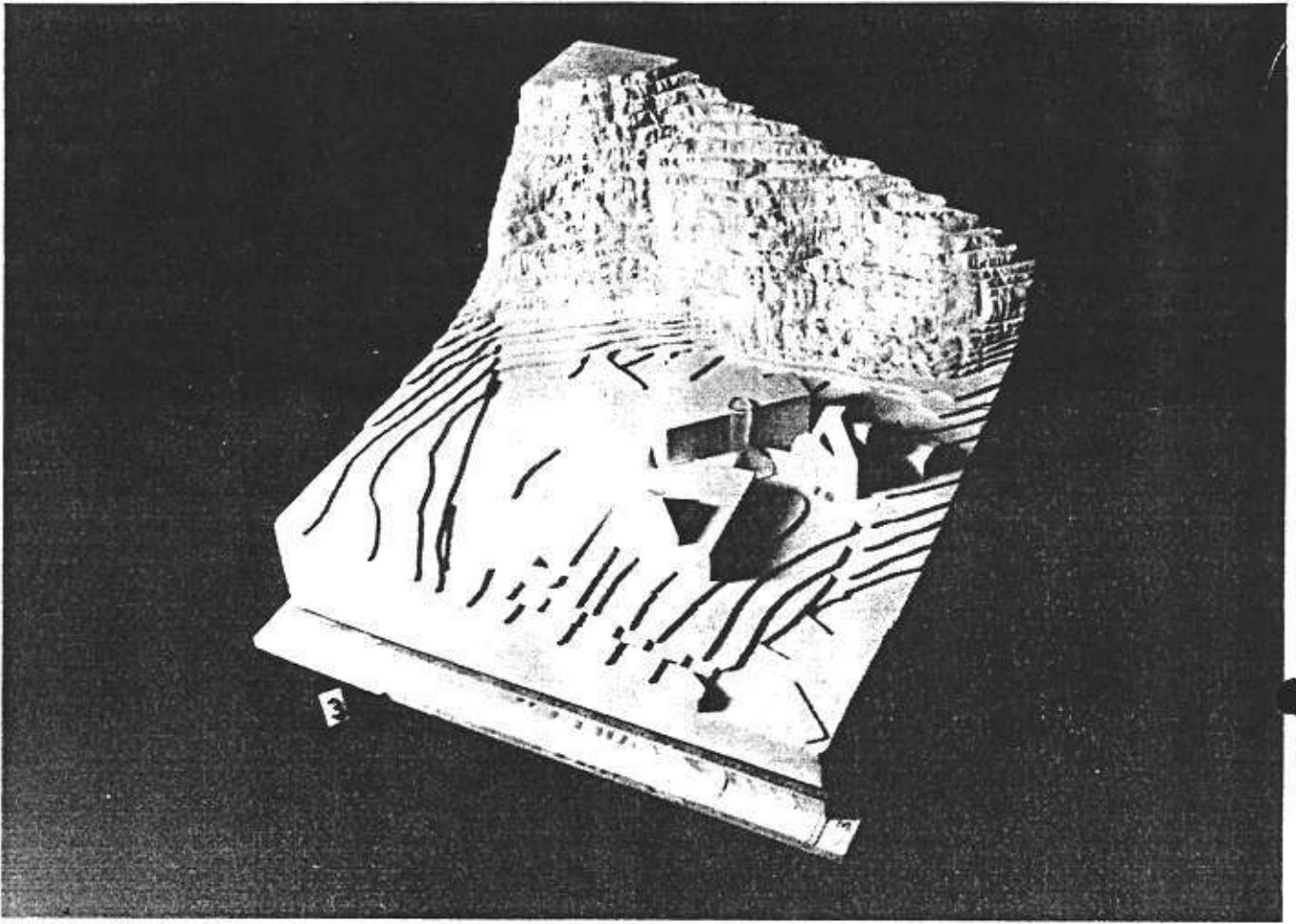
Projet No 1	94 01 42
Projet No 2	18 11 76
Projet No 3	38 06 64
Projet No 4	45 57 64
Projet No 6	39 20 35
Projet No 7	69 51 13
Projet No 13	31 05 90
Projet No 18	25 11 05
Projet No 19	40 90 91
Projet No 20	44 23 33
Projet No 21	70 72 83
Projet No 23	19 09 63
Projet No 24	37 50 37
Projet No 25	31 21 56
Projet No 26	33 12 28
Projet No 28	04 20 25



Projet No 1 94 01 42

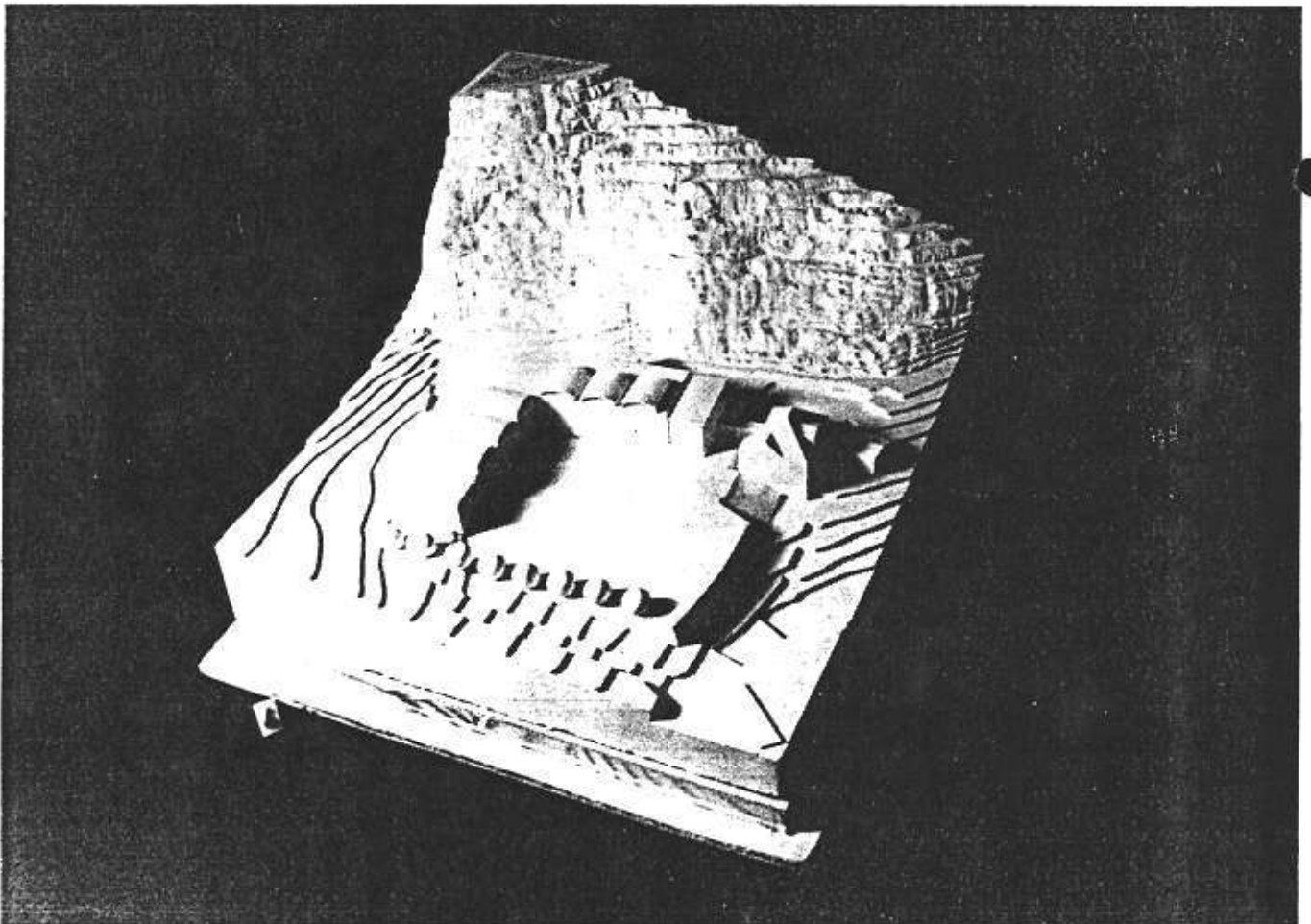
Projet No 2 18 11 76

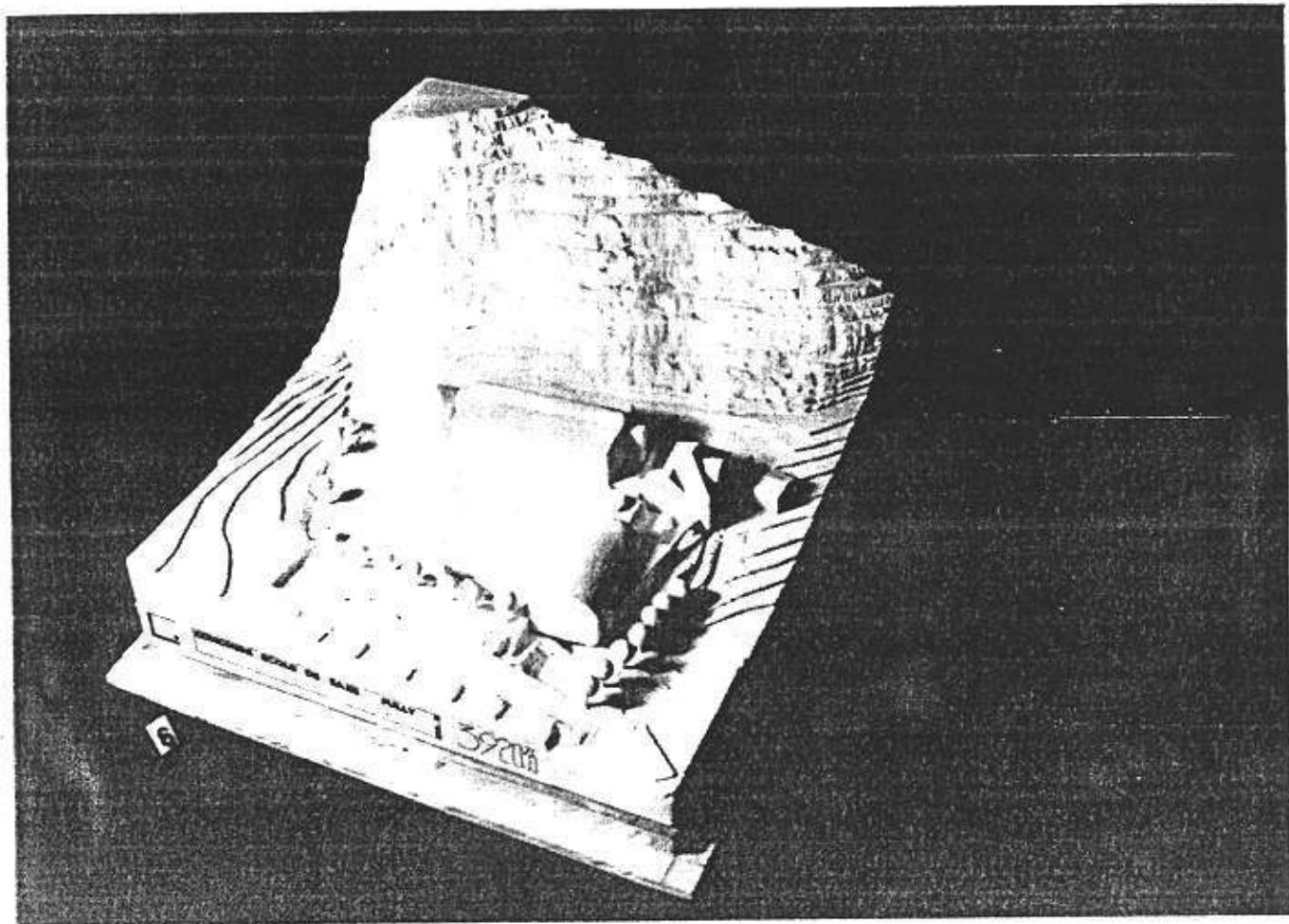




Projet No 3 38 06 64

Projet No 4 45 57 64



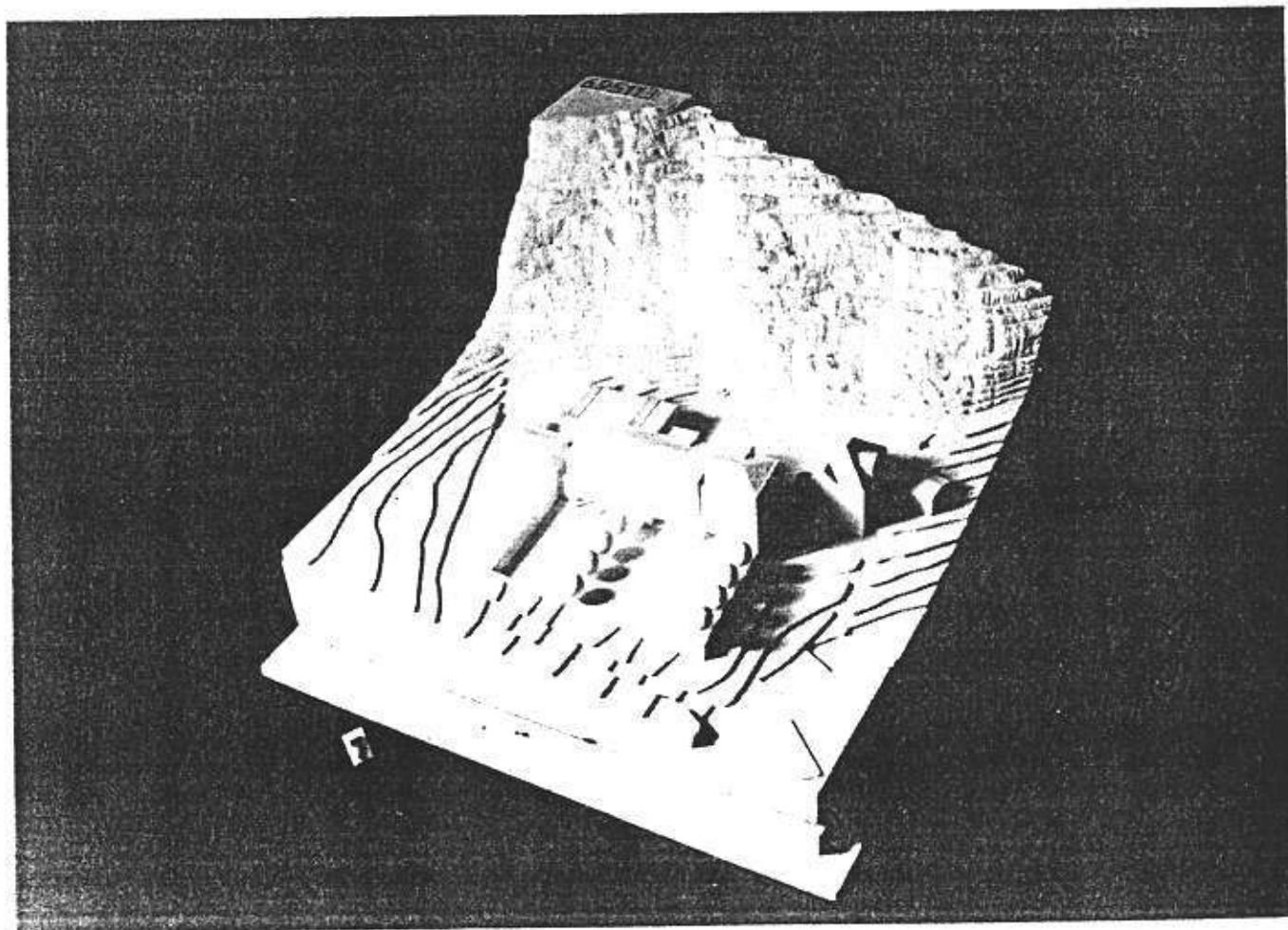


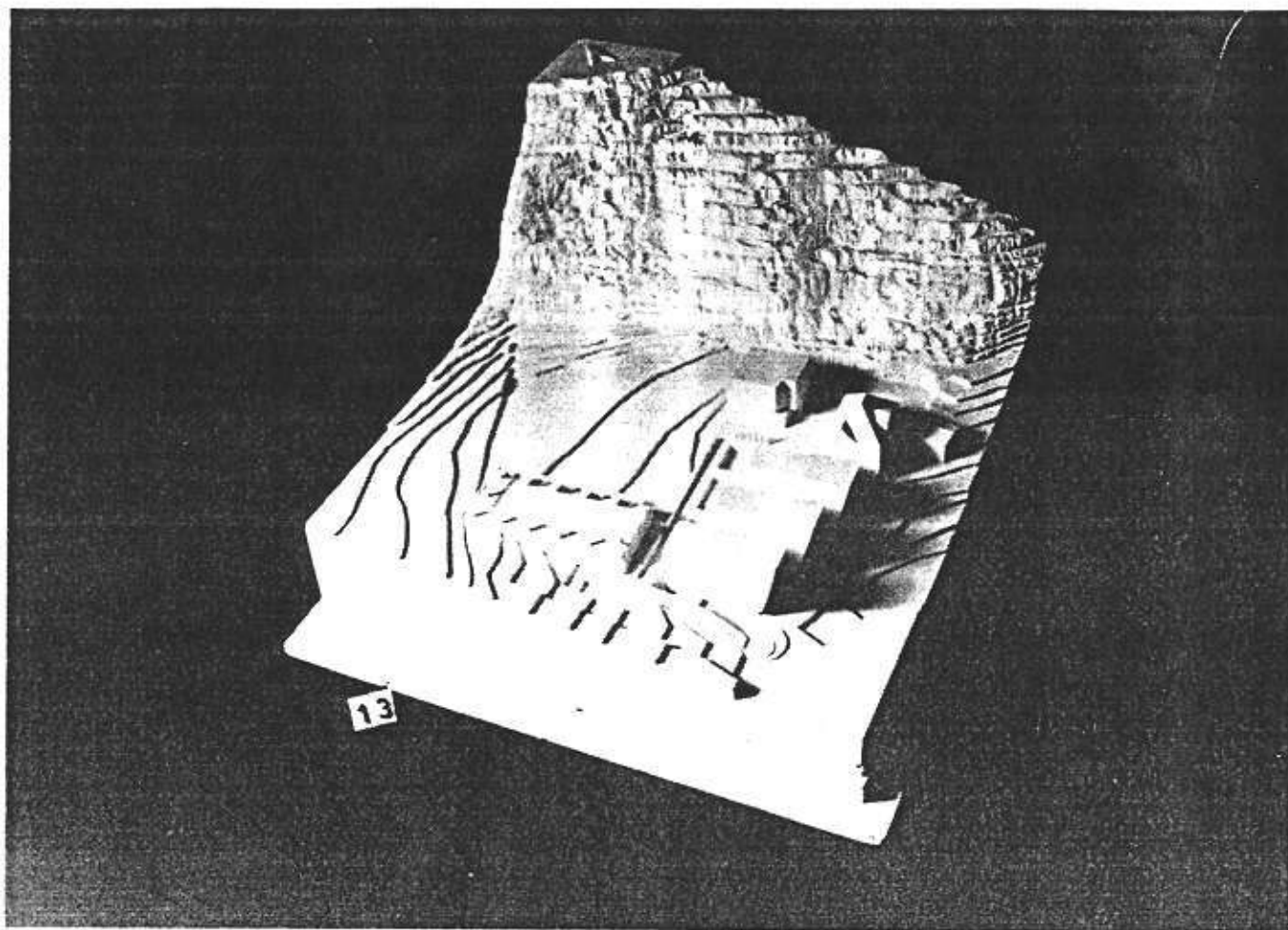
Projet No 6

39 20 35

Projet No 7

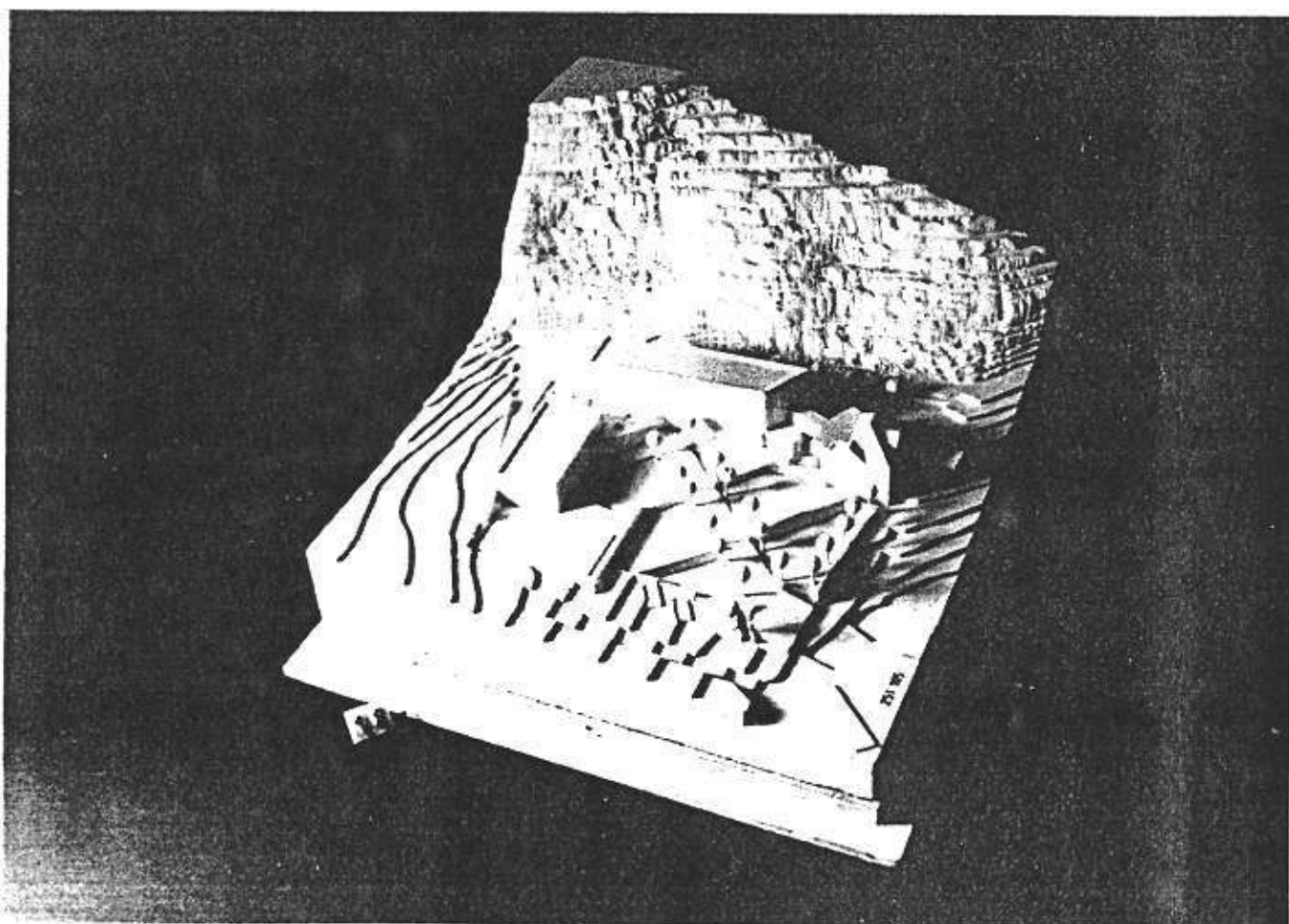
69 51 13

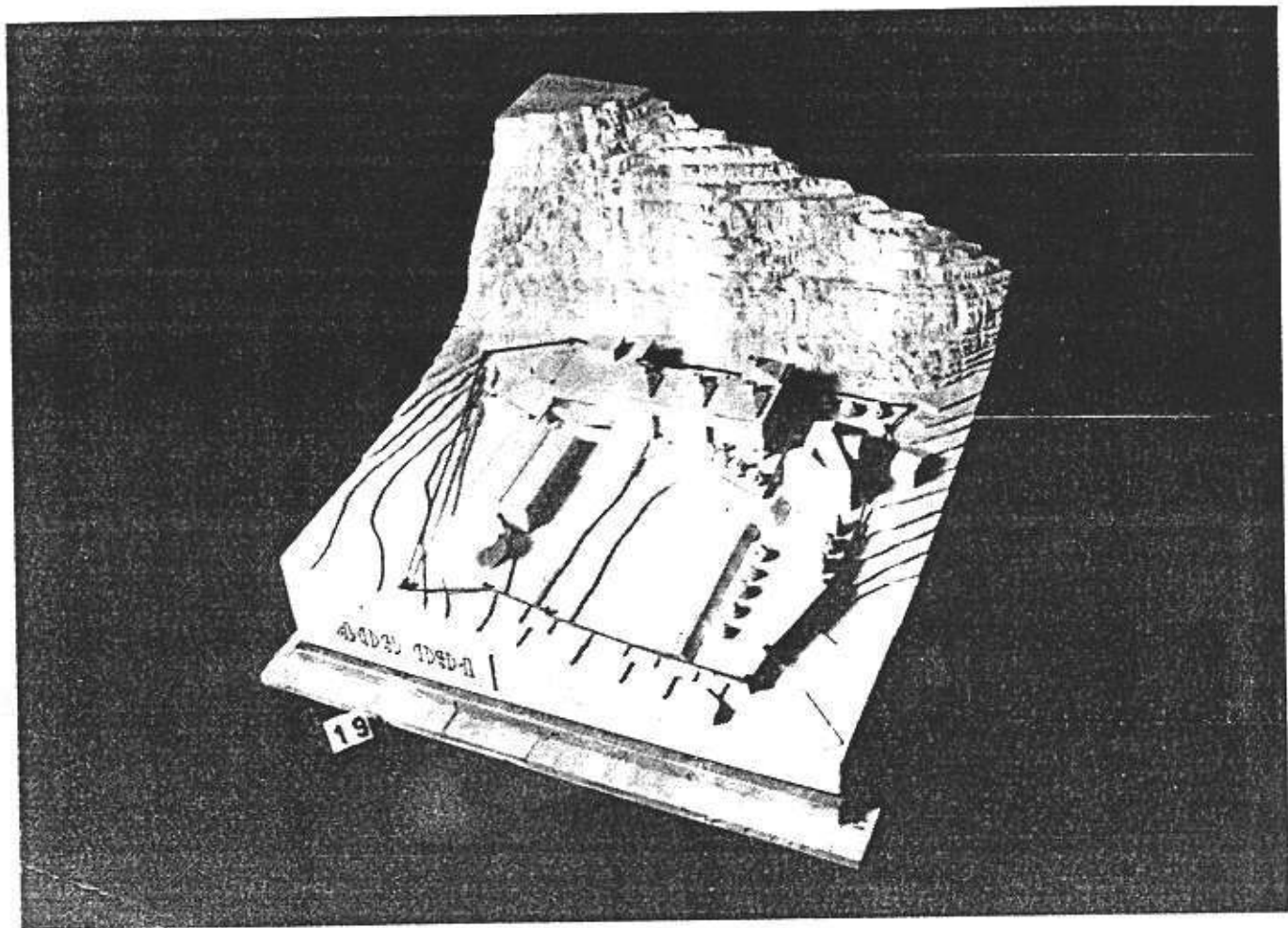




Projet No 13 31 05 90

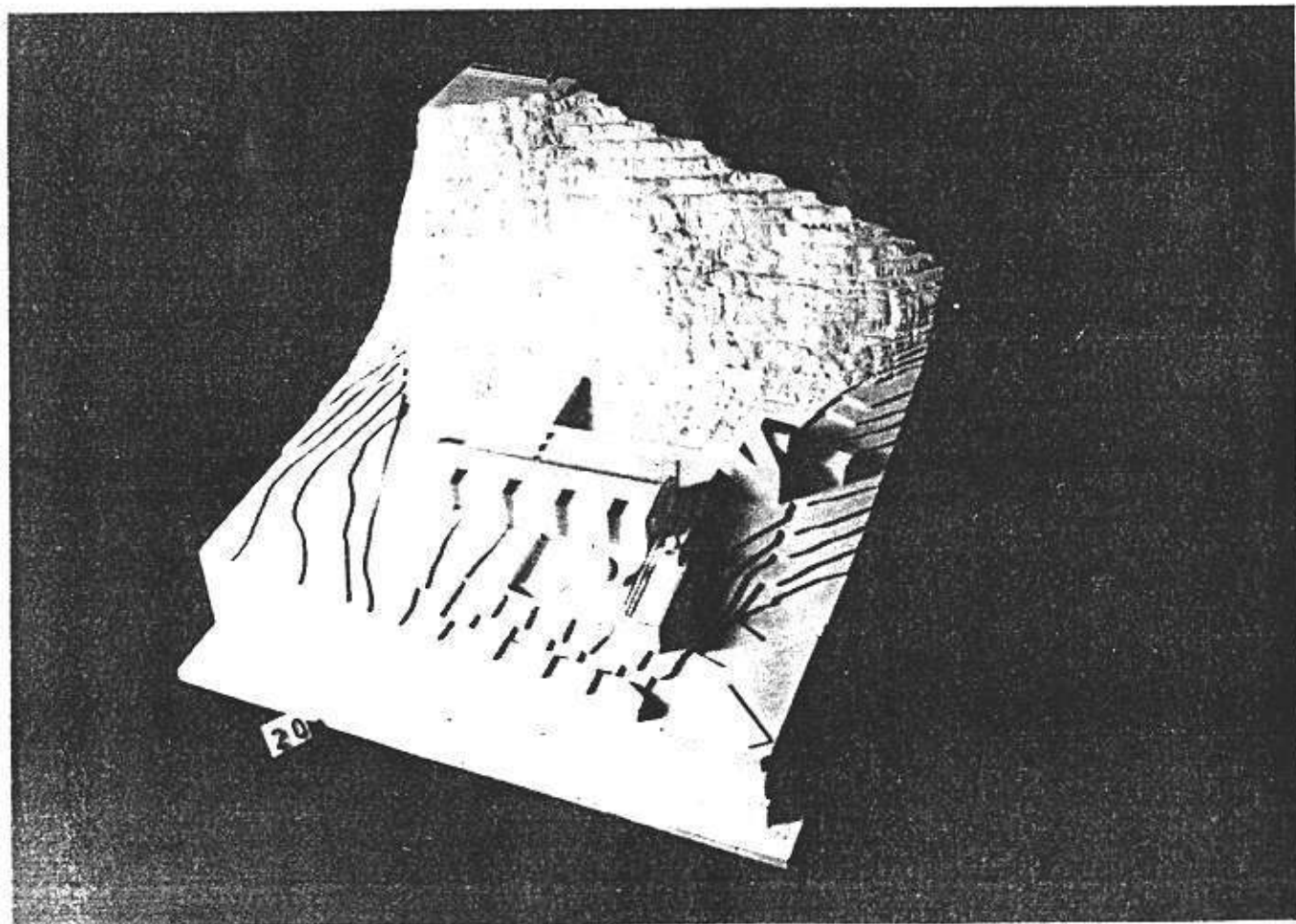
Projet No 18 25 11 05

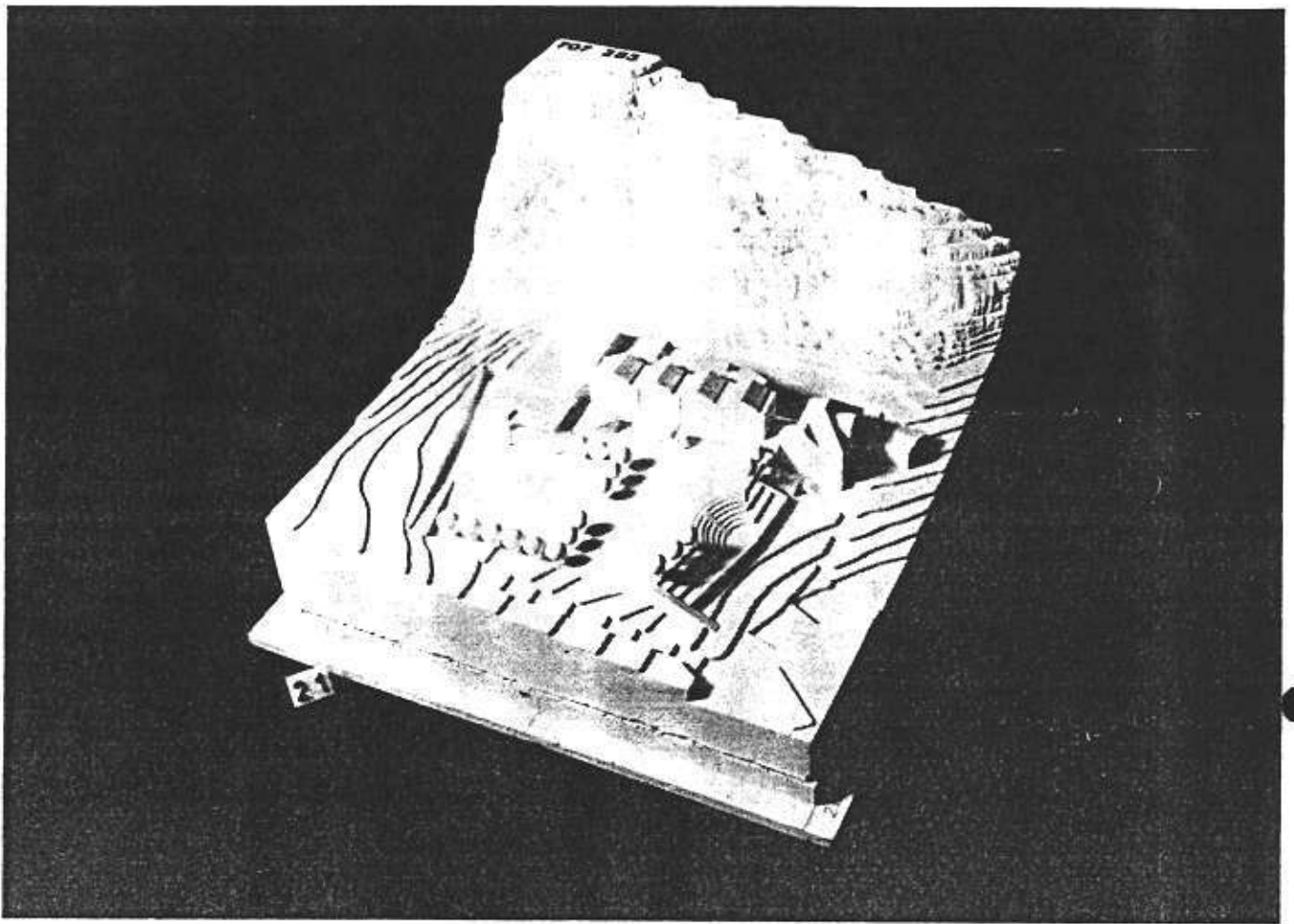




Projet No 19 40 90 91

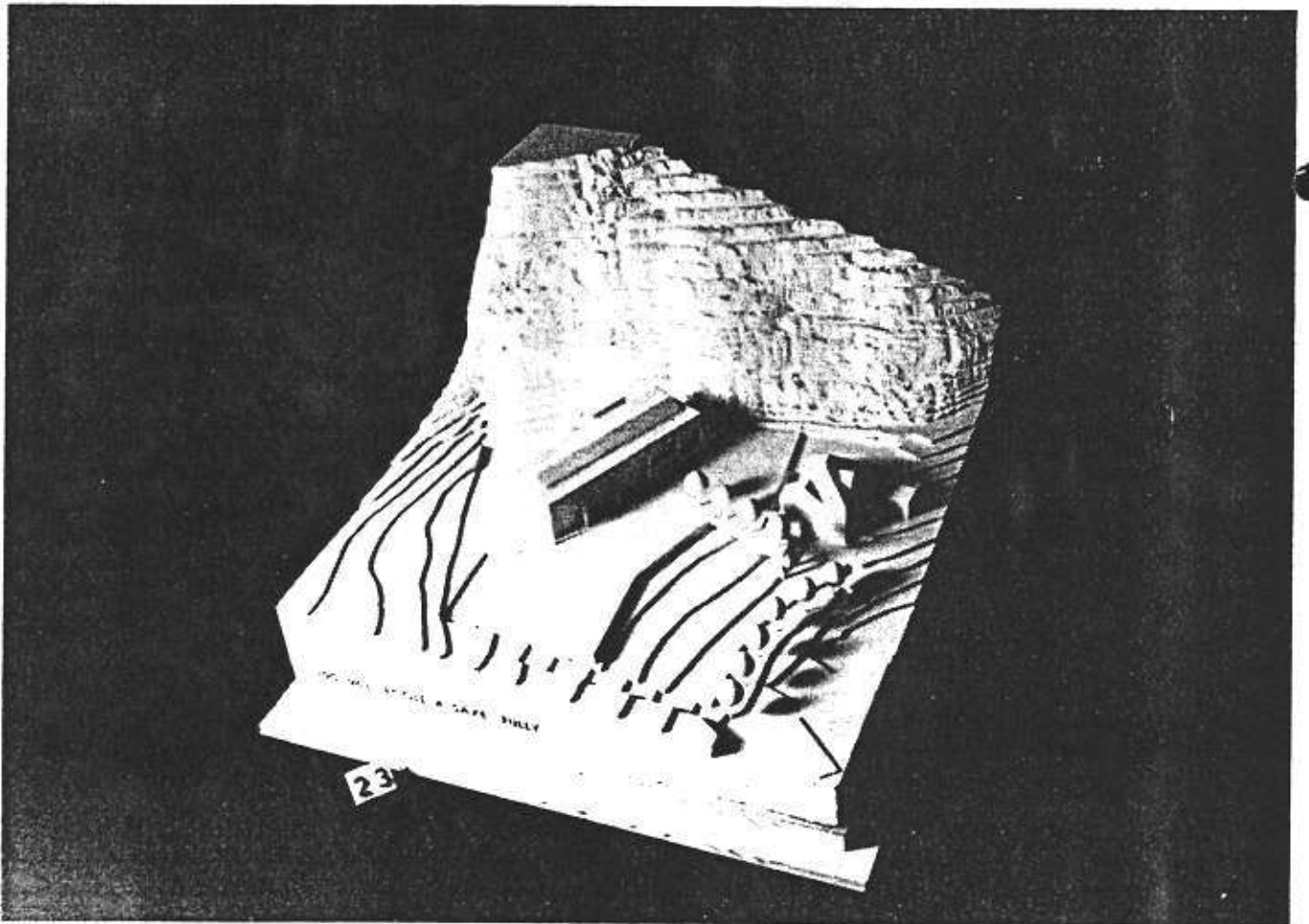
Projet No 20 44 23 33

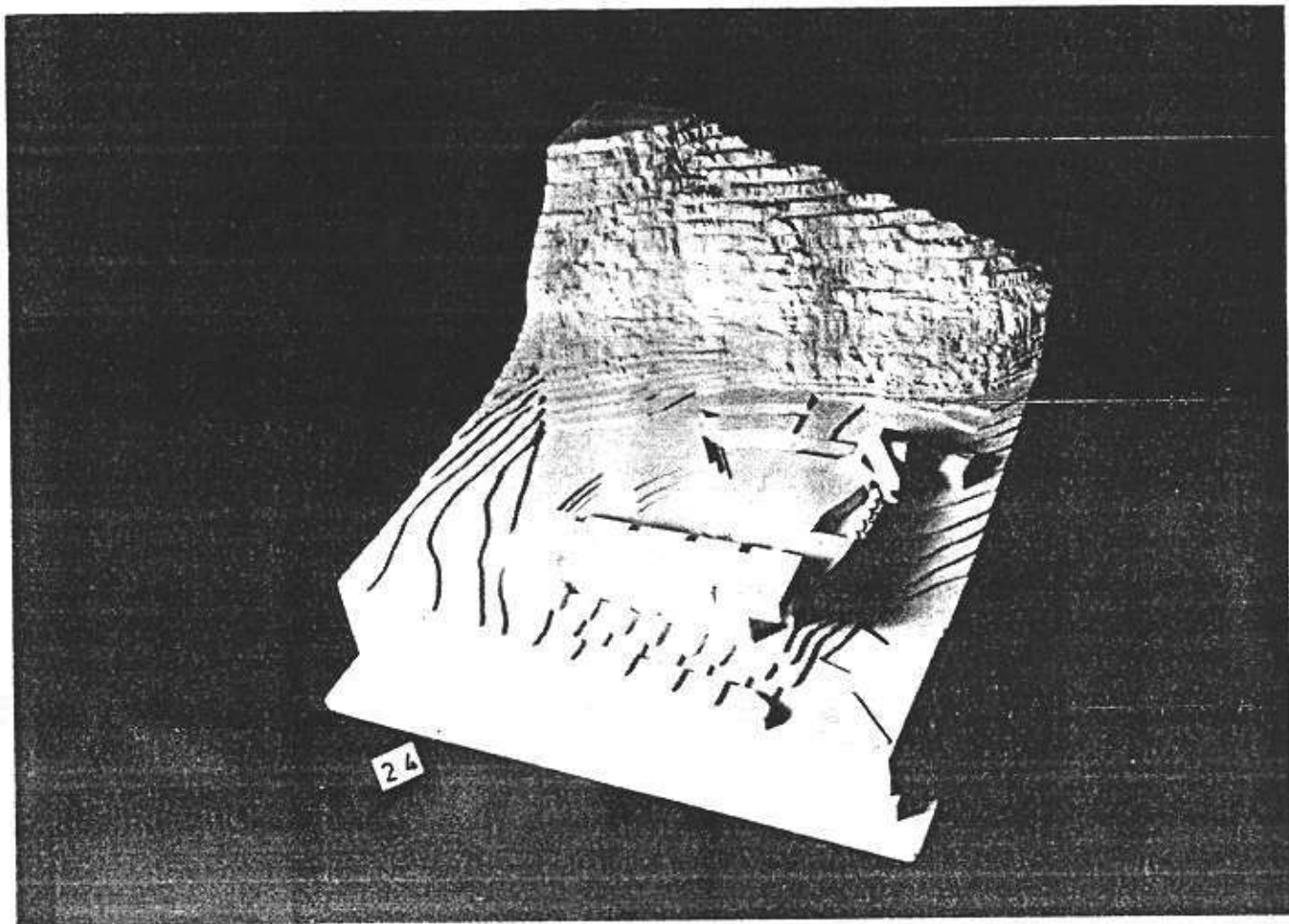




Projet No 21 70 72 83

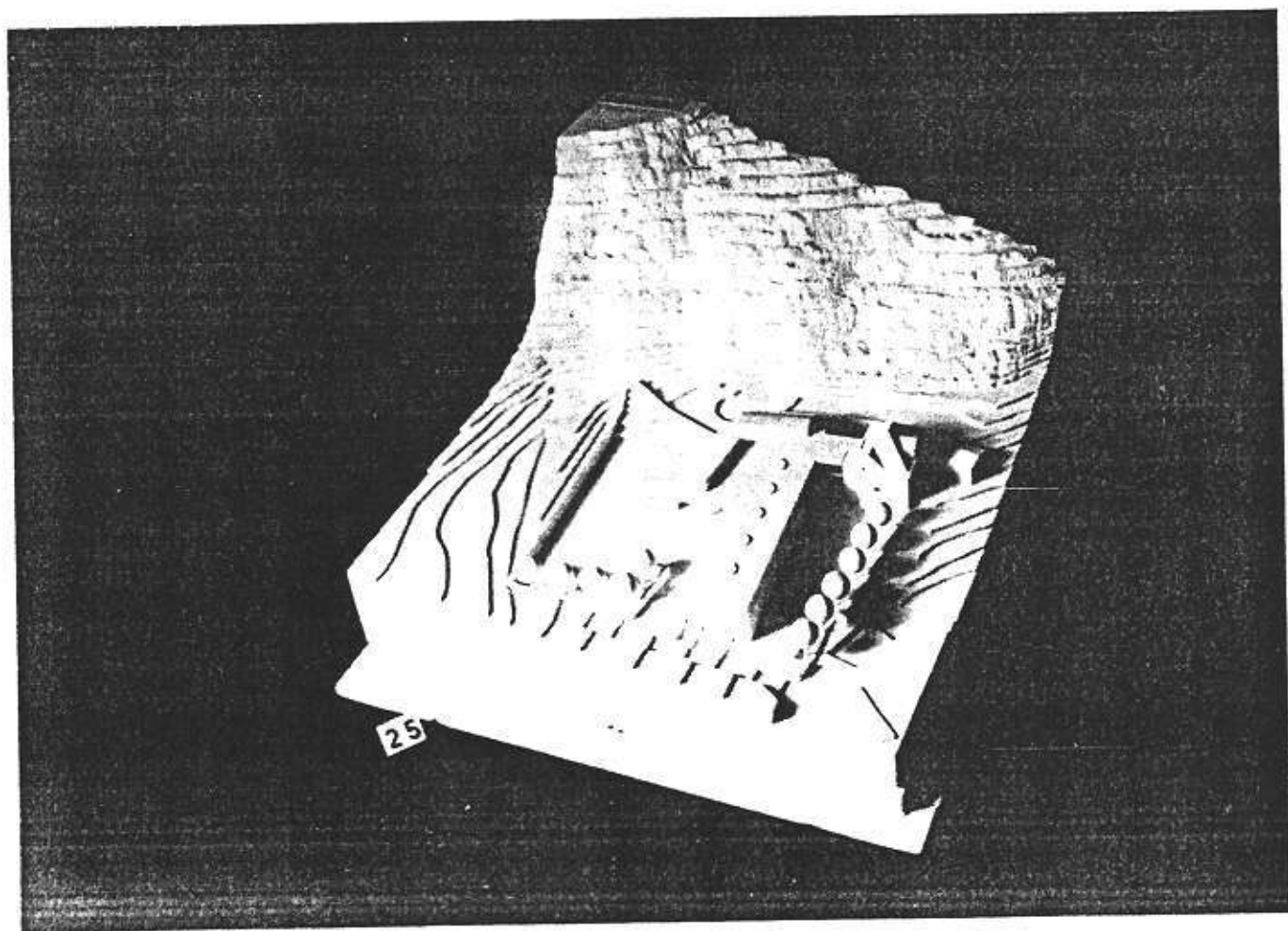
Projet No 23 19 09 63

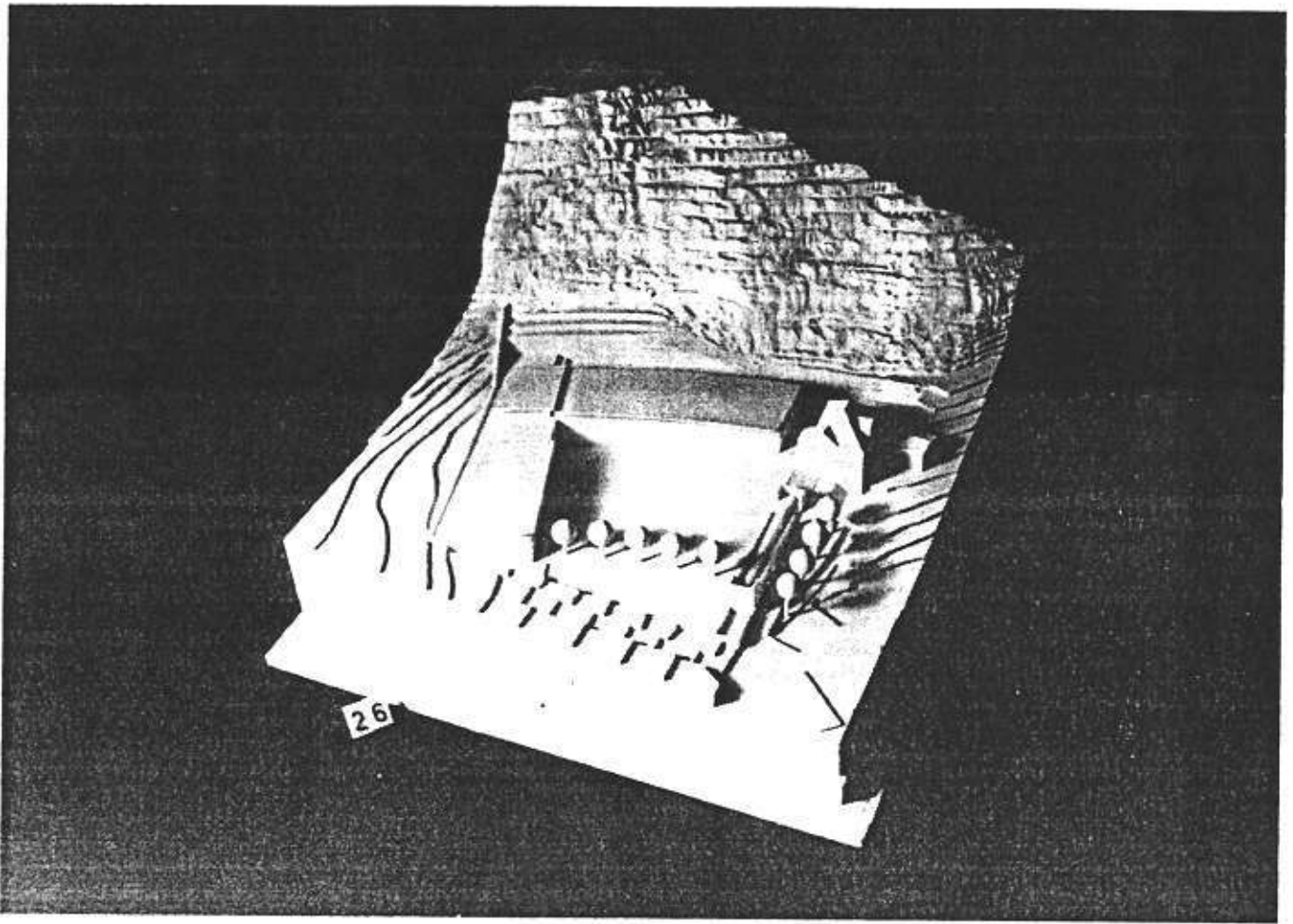




Projet No 24 37 50 37

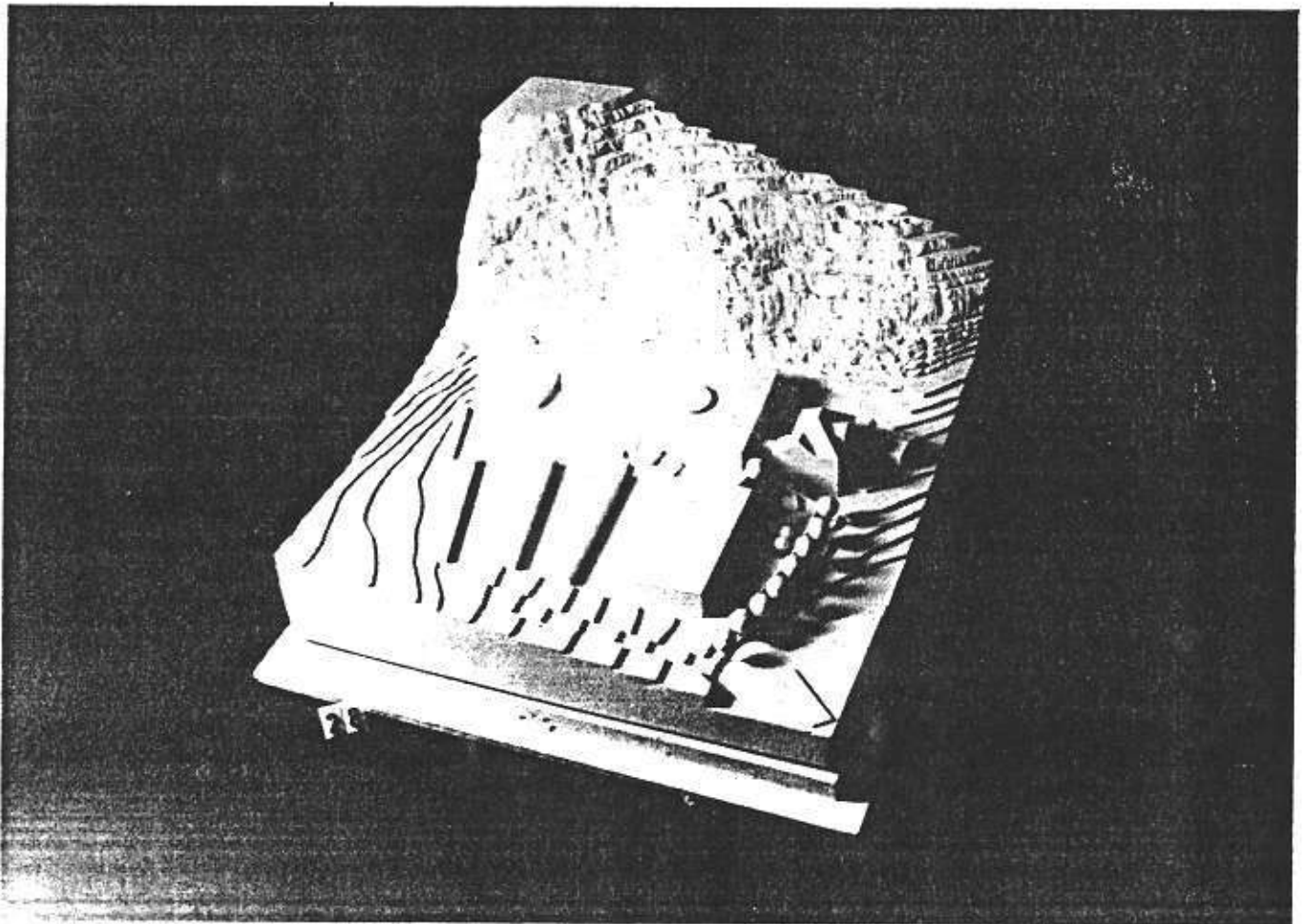
Projet No 25 31 21 56





Projet No 26 33 12 28

Projet No 28 04 20 25



3.9

Deuxième tour d'élimination

Le jury approfondit l'analyse des projets lors du deuxième tour et élimine les dix projets suivants:

Projet No 8	78 94 48
Projet No 9	32 90 65
Projet No 10	10 87 19
Projet No 11	60 61 64
Projet No 12	18 11 39
Projet No 16	17 76 56
Projet No 17	90 63 90
Projet No 29	15 02 64
Projet No 30	19 01 41
Projet No 33	23 01 82

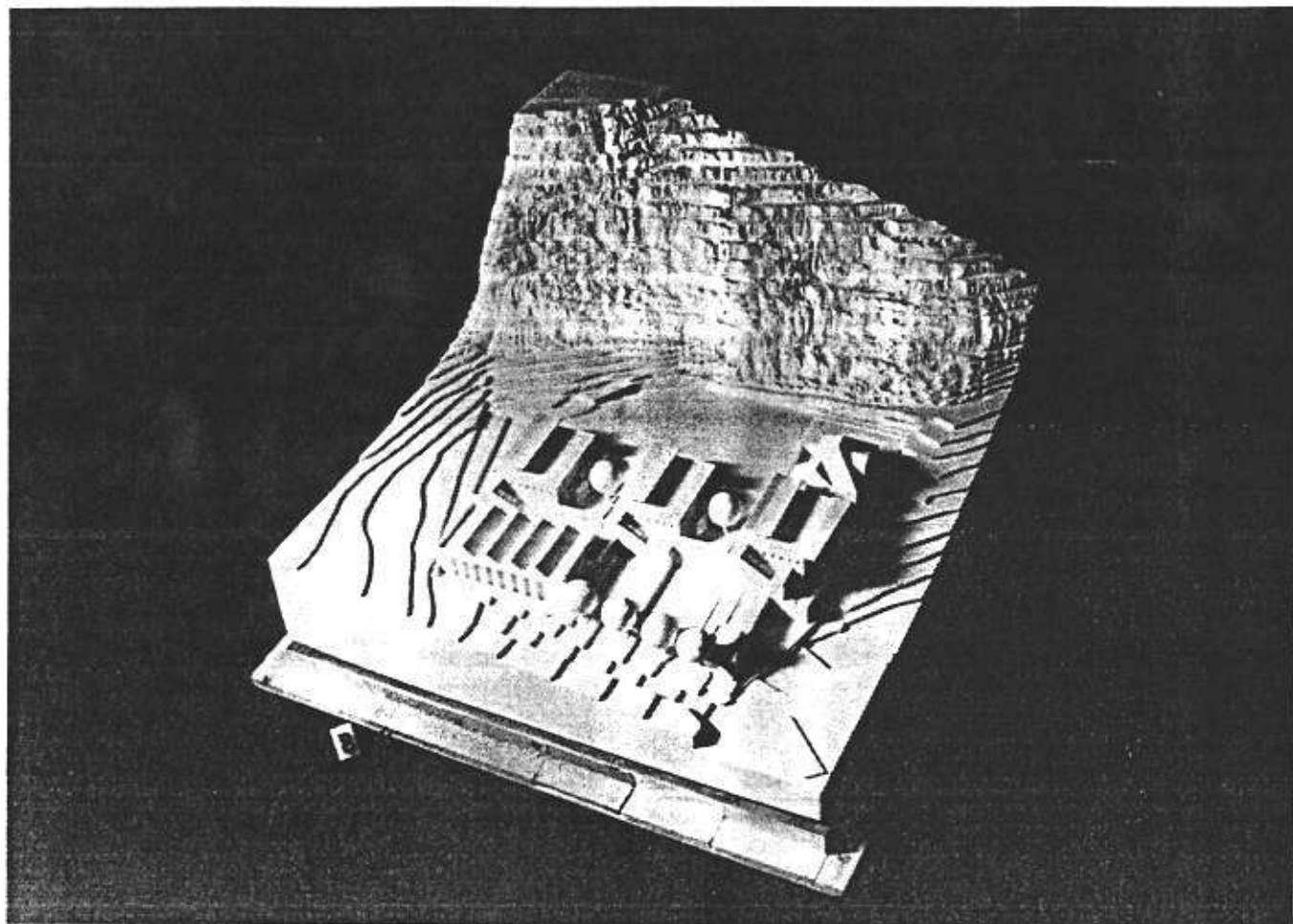
Le jury renonce à rédiger la critique de chacun de ces projets. Il tient cependant à relever les points positifs suivants :

Trois de ces projets (9, 10 et 16) ont essayé de libérer un maximum d'espace côté sud en s'implantant, en "L", ou en arc de cercle, au pied du coteau et du rocher. Ces solutions auraient pu être développées soit en laissant à l'arrière des espaces mieux définis soit en s'adossant réellement aux parois et aux pentes du terrain.

Le projet 30, en choisissant une implantation sur le côté ouest de la parcelle, apporte une réponse correcte aux problèmes de danger en se protégeant par un mur de façade très faiblement percé.

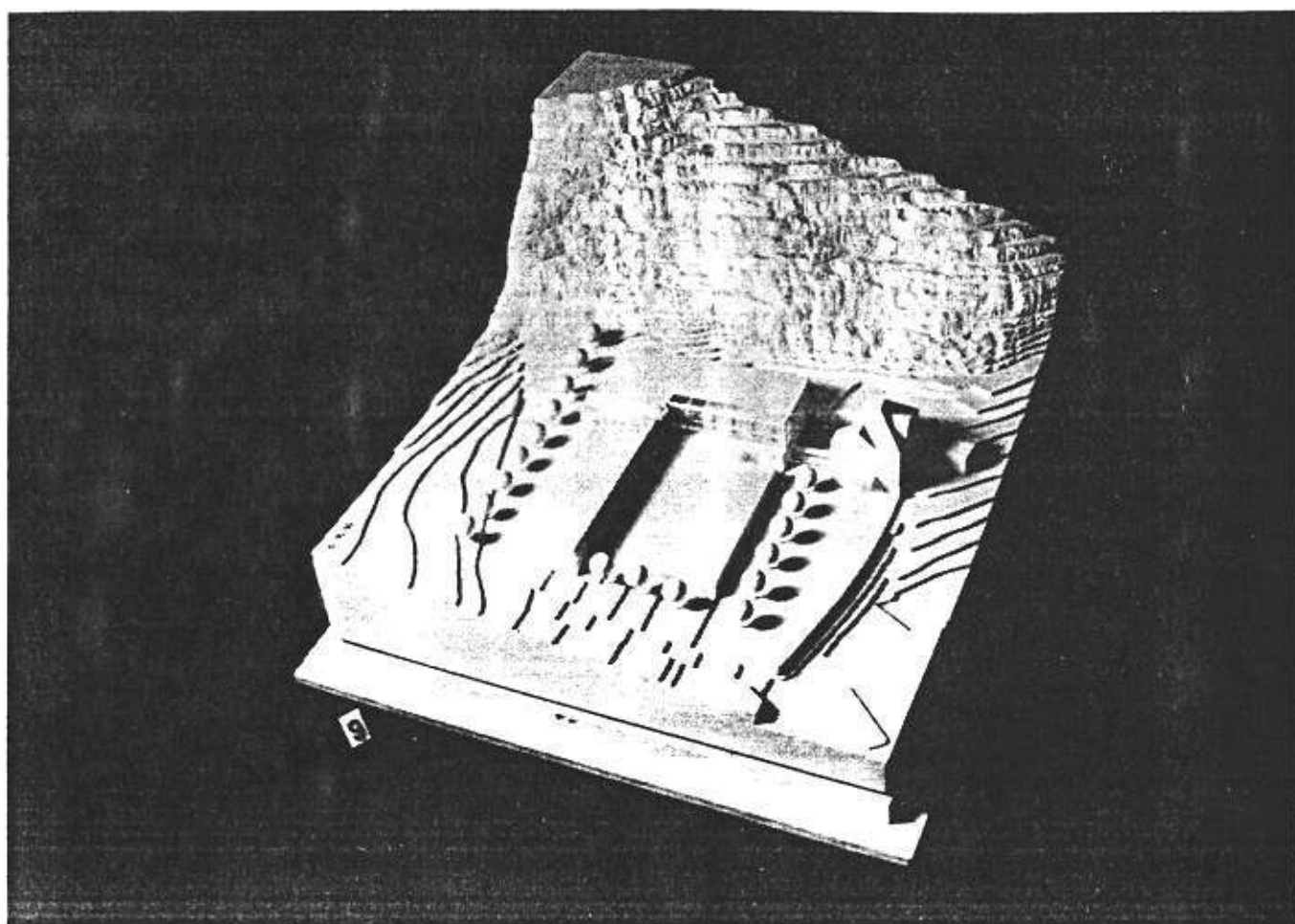
Les projets 8, 11, 17 et 29 ont, chacun à leur manière, proposé des espaces d'enseignement répondant aux possibilités offertes par le programme du concours (pt 3.6 3ème alinéa). On relèvera les relations au sol et l'ouverture vers l'extérieur des salles de classe du No 8, la transparence des salles du projet No 17, les idées de mobilité (problèmes de circulation !) du No 11 et les espaces différenciés du No 29.

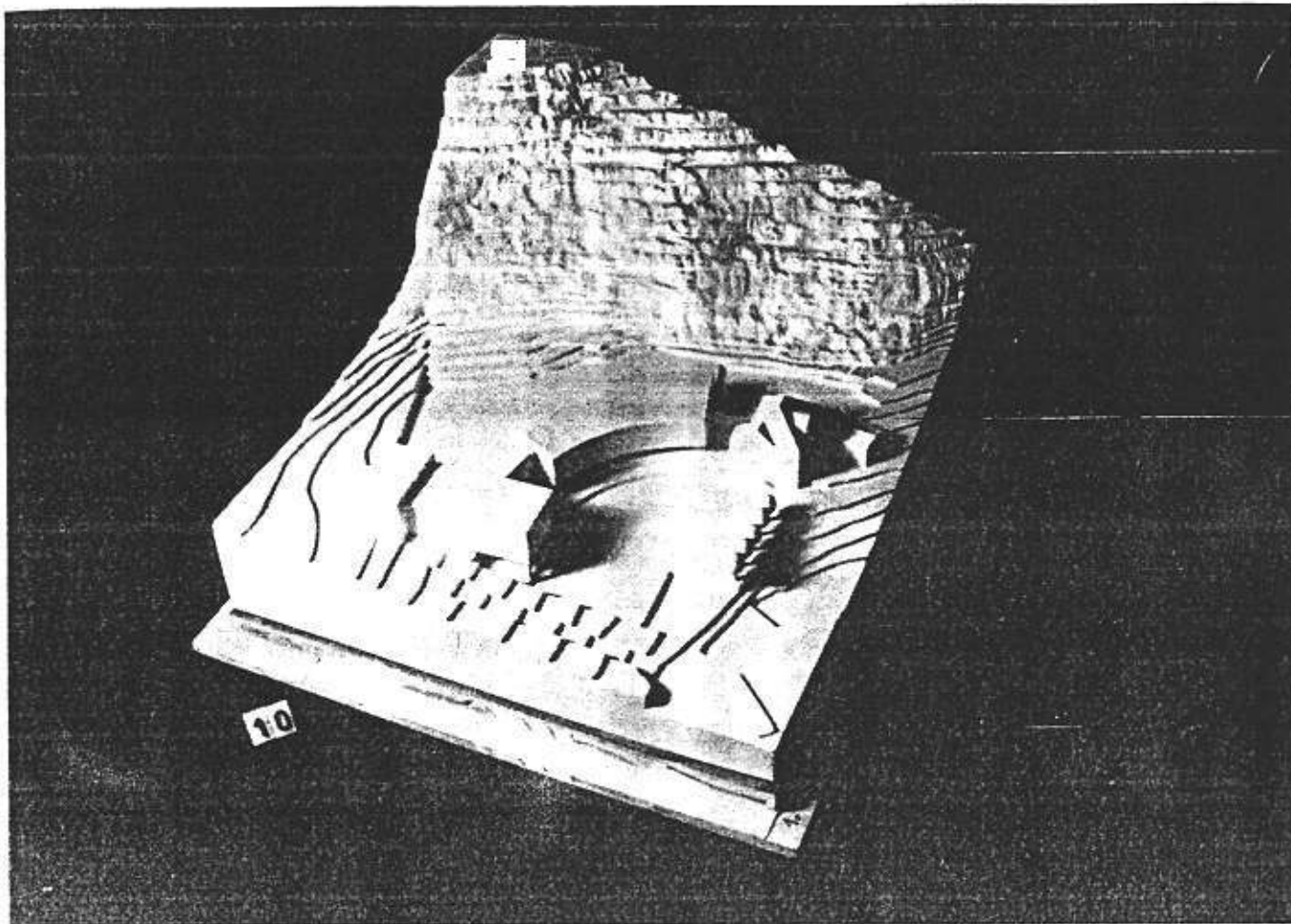
Les projets No 12 et 33 se positionnent correctement dans ce lieu.



Projet No 8 78 94 48

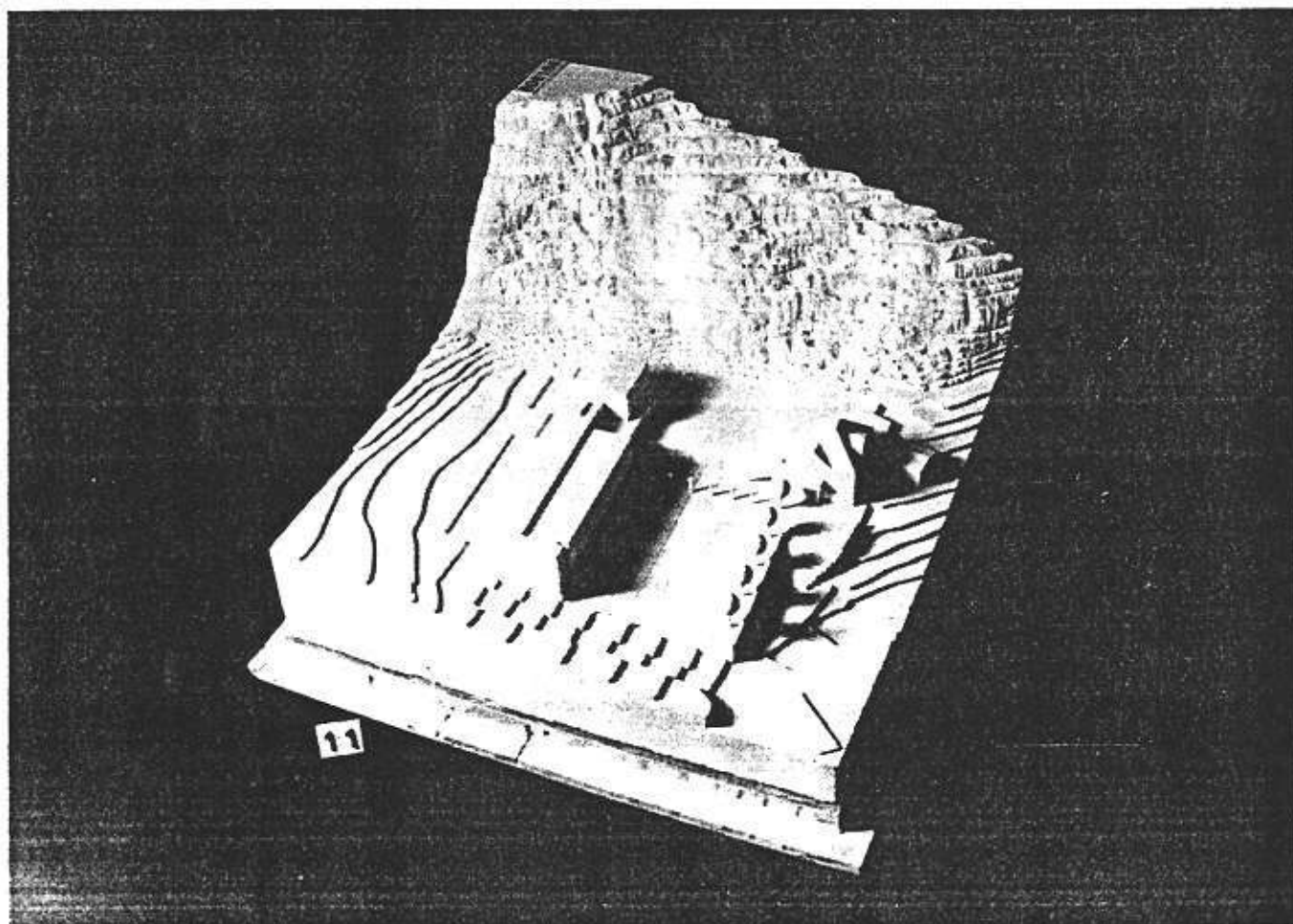
Projet No 9 32 90 65

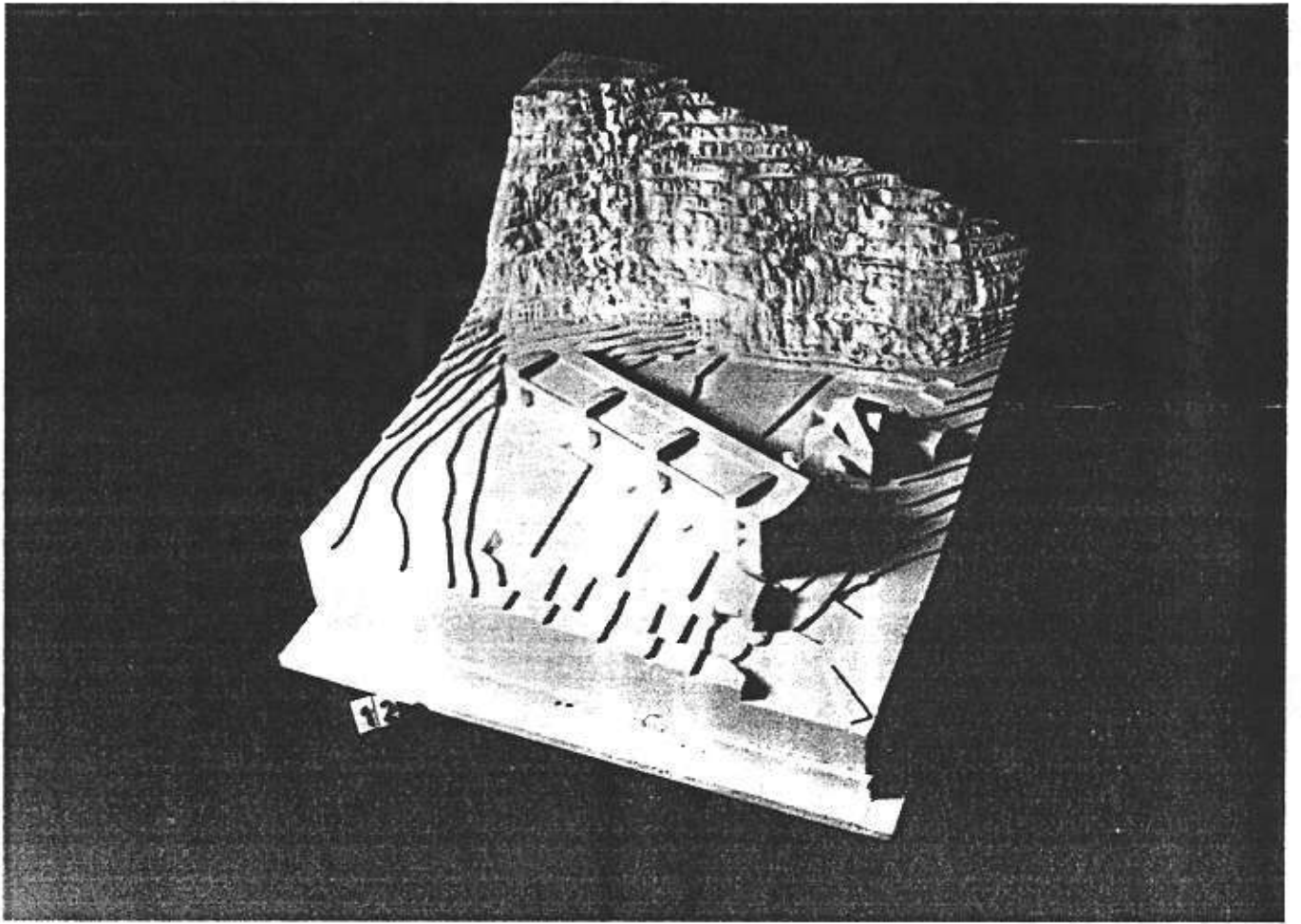




Projet No 10 10 87 19

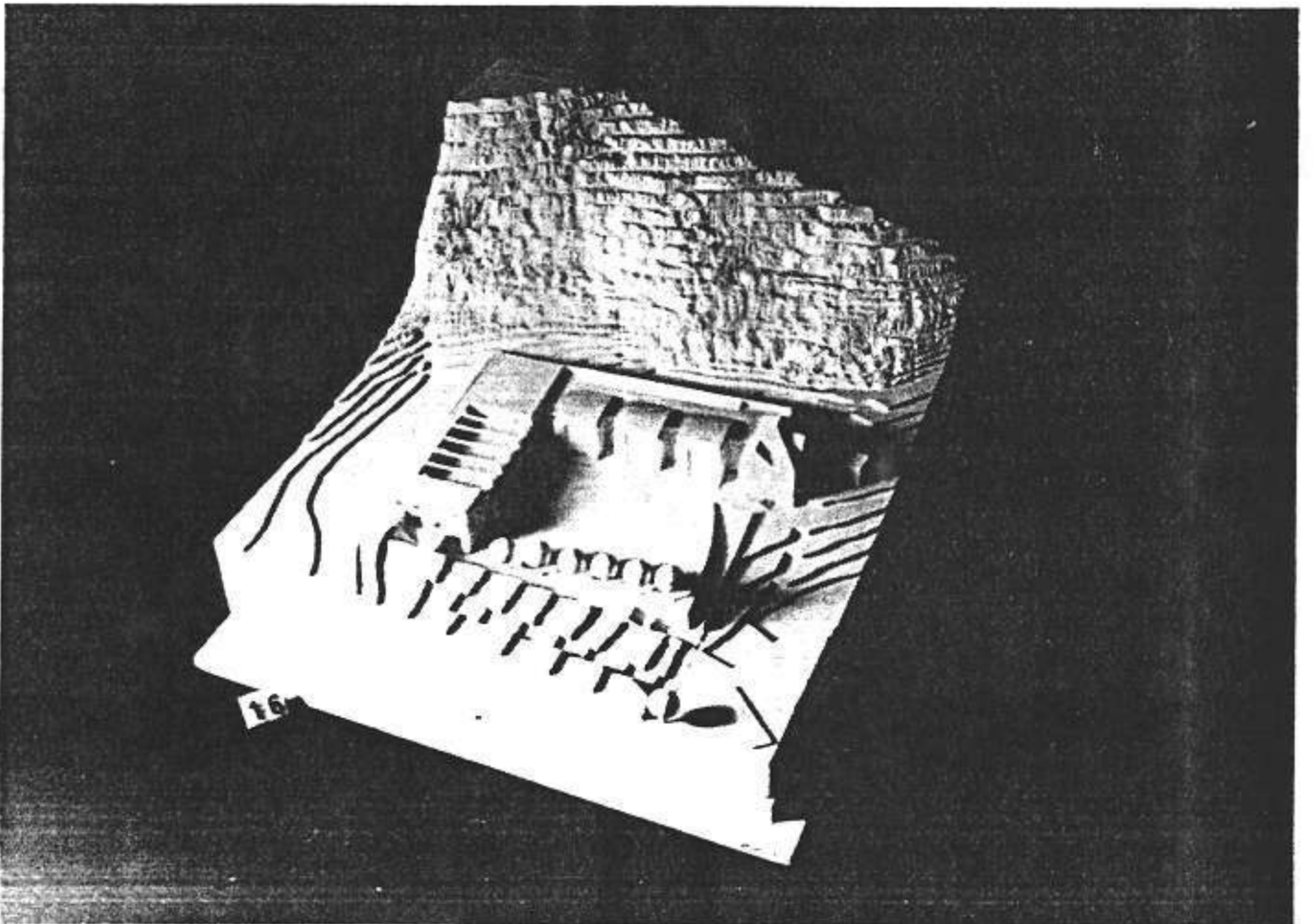
Projet No 11 60 61 64

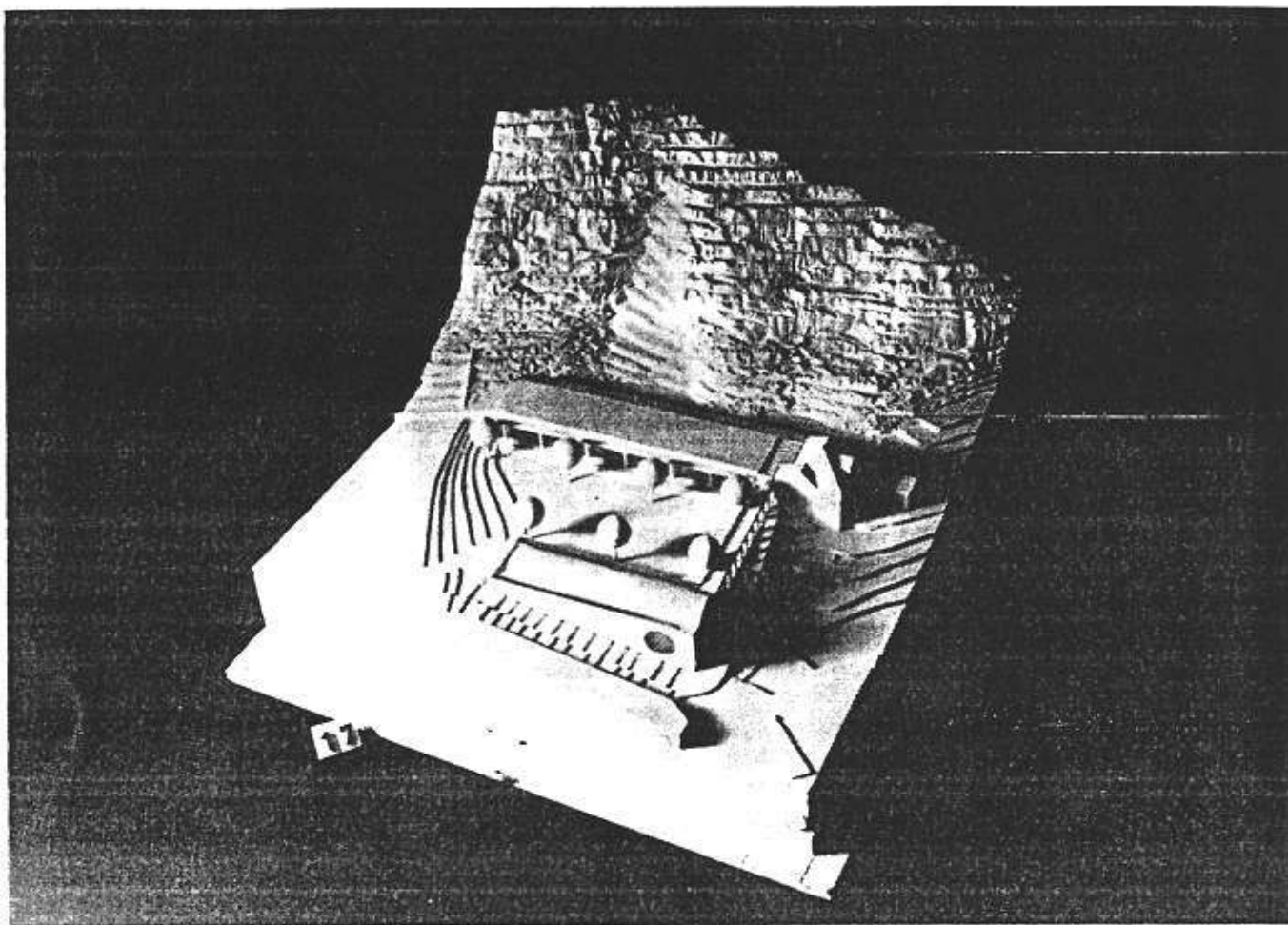




Projet No 12 18 11 39

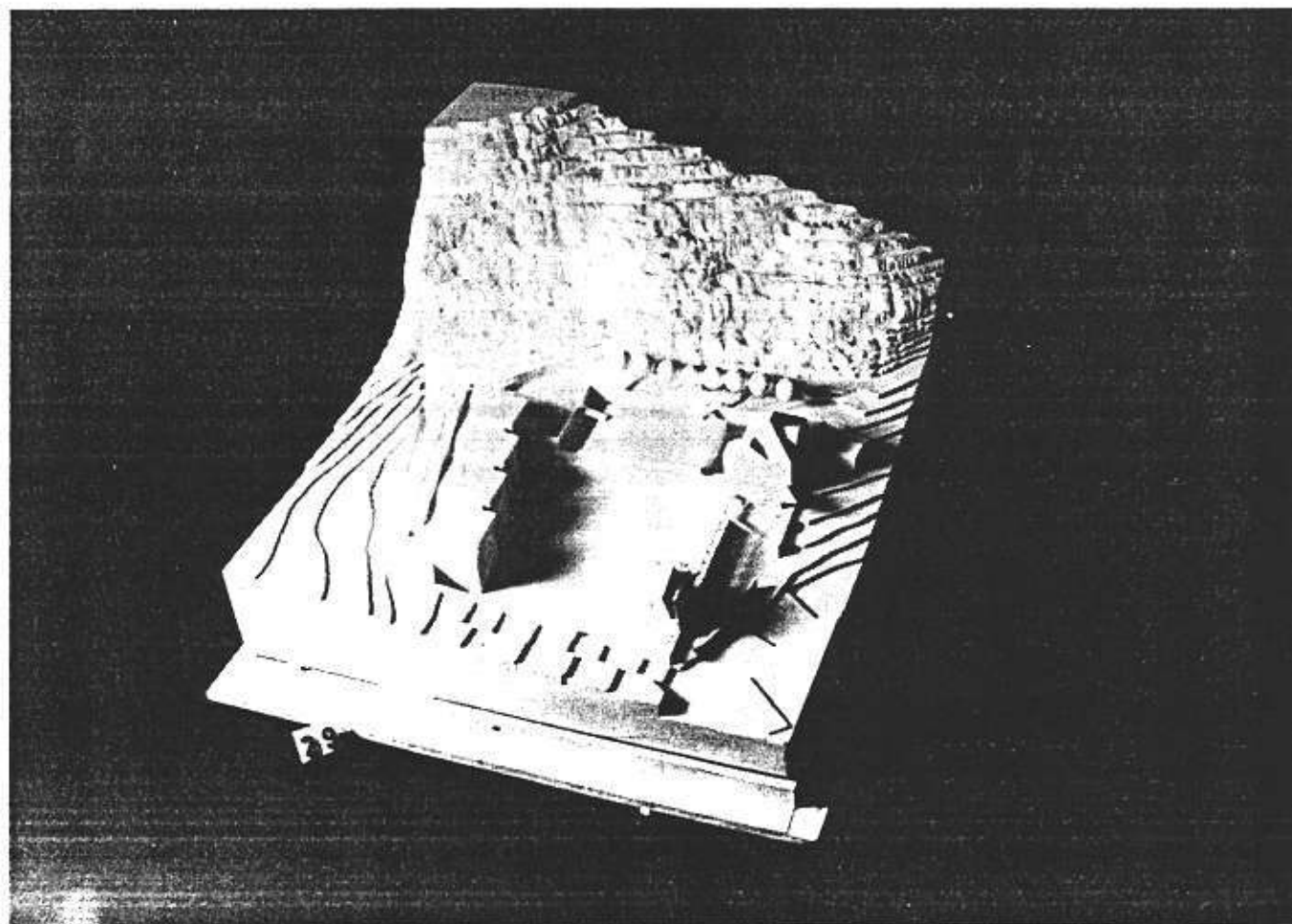
Projet No 16 17 76 56

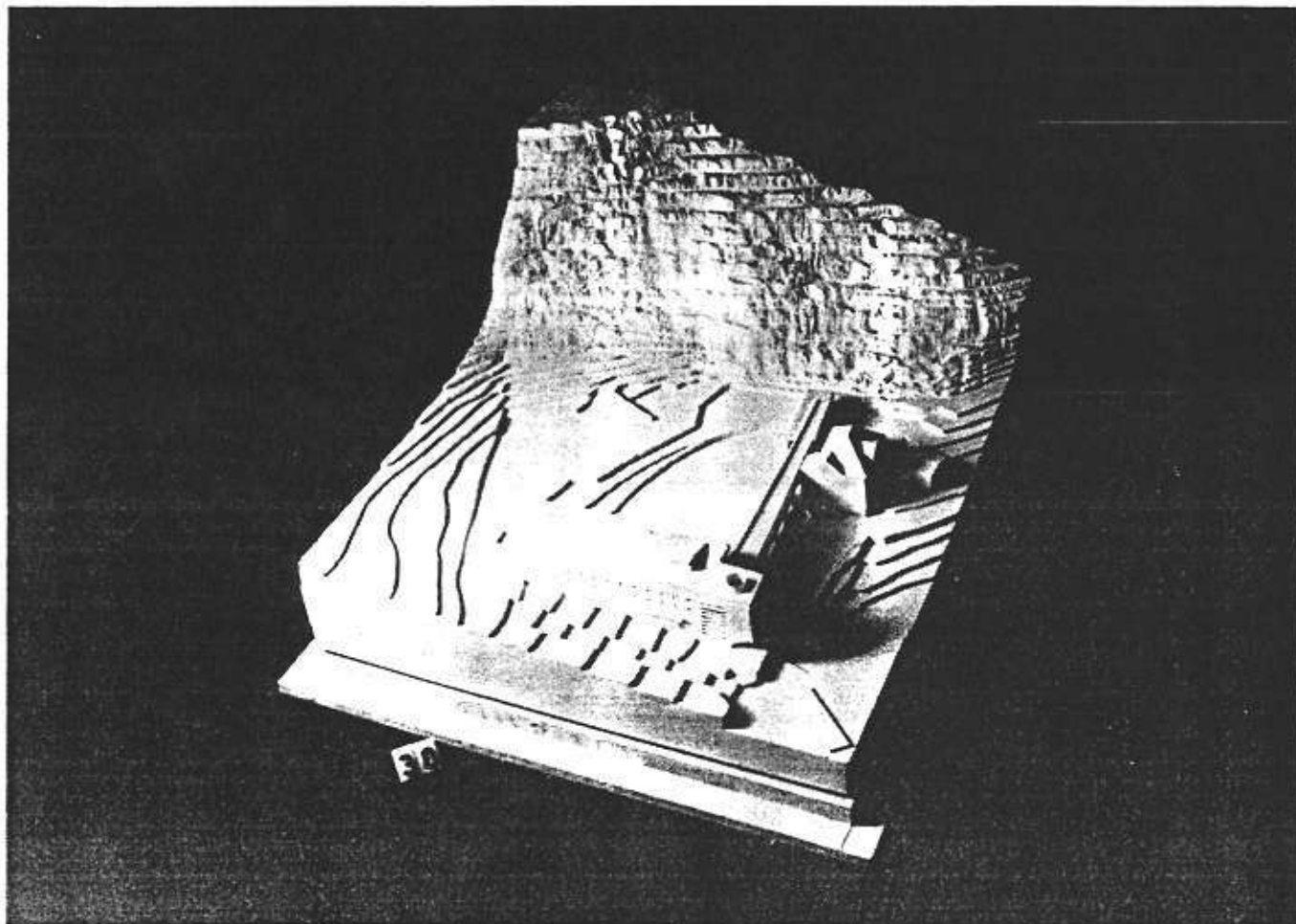




Projet No 17 90 63 90

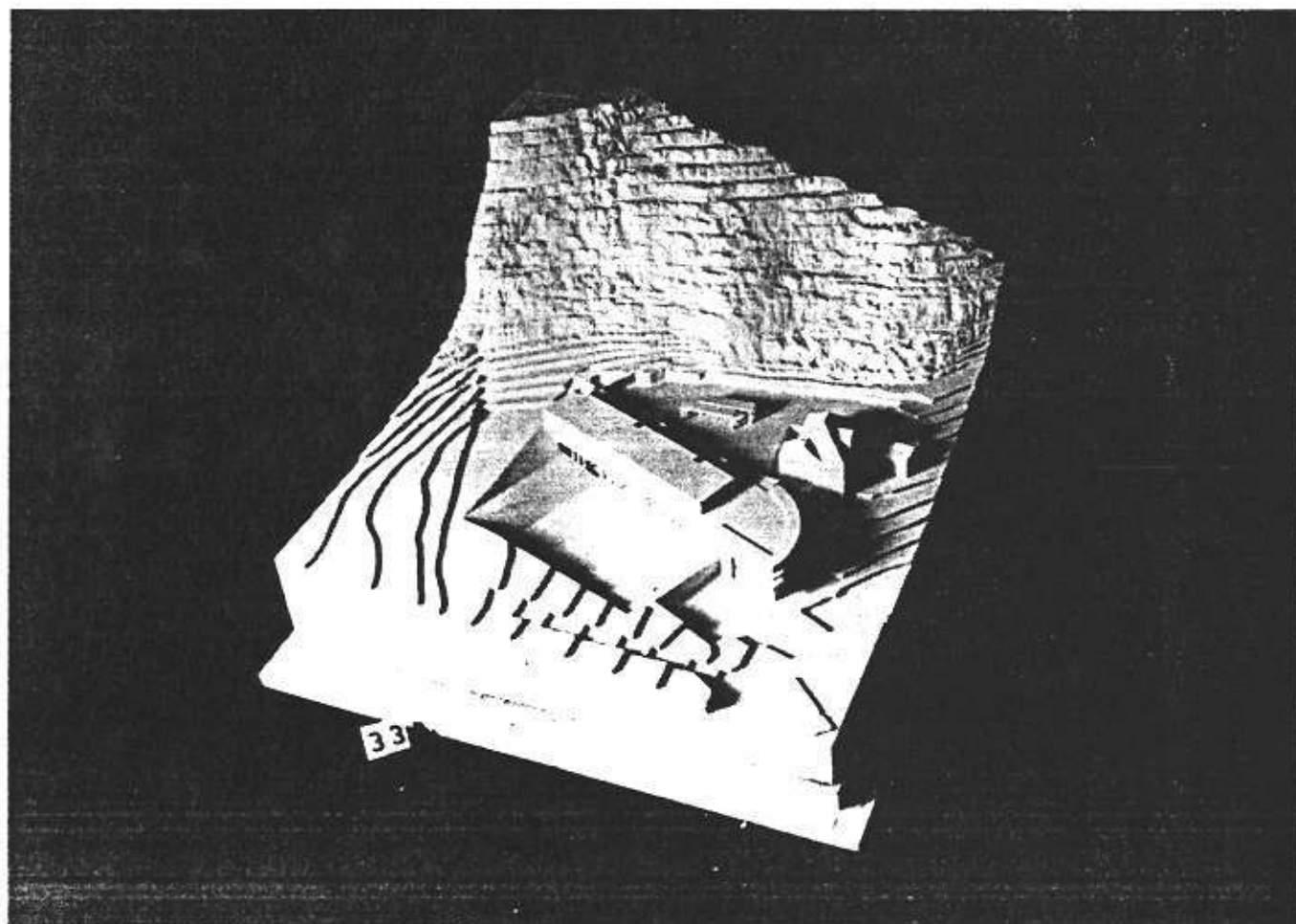
Projet No 29 15 02 64





Projet No 30 19 01 41

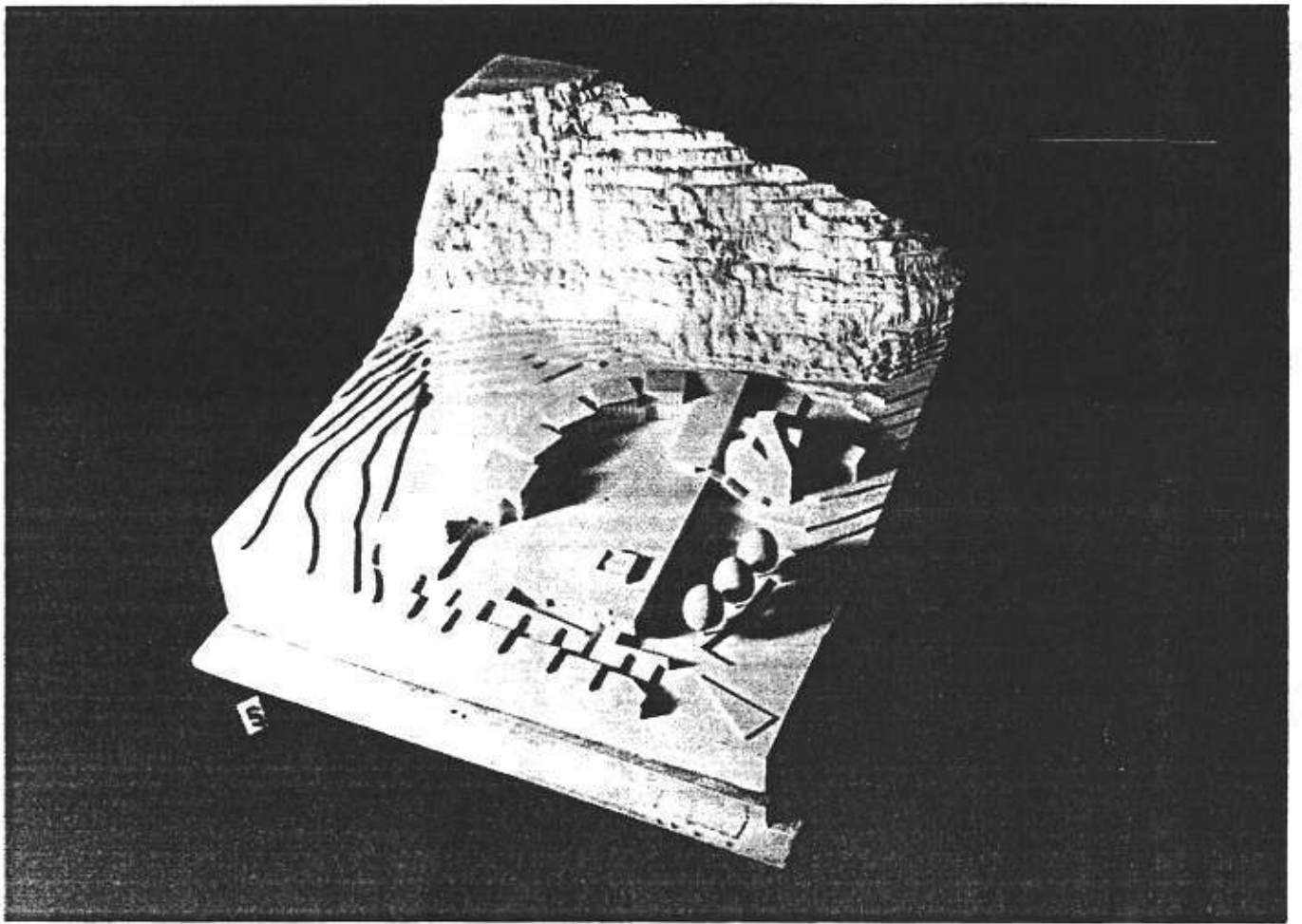
Projet No 33 23 01 82



3.10 Troisième tour d'élimination

Le jury poursuit l'analyse détaillée des projets et procède à un troisième tour d'élimination.

Projet No 5	58	56	36
Projet No 22	14	86	74
Projet No 31	90	31	17
Projet No 32	53	60	64



Projet No 5 58 56 36

Le projet réunit le nouveau bâtiment scolaire à l'école existante au niveau de l'actuel terrain des alluvions de 1939. Les salles de classe sont disposées en portions de droite sur une courbe délimitant et refermant le préau à l'est, côté rocher.

Le terrain, utilisé comme socle des nouveaux bâtiments est excavé pour accueillir le PSS et la salle de gymnastique dont la façade, au sud, est percée par de longues fenêtres verticales soulignant le caractère massif du mur.

Si la disposition hémicyclique des classes permet un bon ensoleillement du préau et son ouverture vers le coteau et la plaine, en revanche la répétition par le bâti de la forme naturelle de la paroi alpestre amont pose différents problèmes, notamment concernant l'espace arrière résiduel qu'elle crée.

Les relations entre le nouveau et l'ancien bâtiment sont difficiles, les volumes n'étant ni détachés, ni franchement rattachés entre eux. Cet aspect est accentué par la distribution exigüe et inutilement compliquée des entrées.

Concernant le seul bâtiment des classes, les potentialités de la géométrie ne sont pas utilisées aux fins de produire des effets de lumière ou de modulations d'espaces ni pour le couloir ni, surtout, pour ses extrémités qui toutes deux aboutissent sur des espaces de service. Enfin, le décalage des salles entre elles offrait des possibilités de qualifier des aires de repos ou de réunion qui ont échappé au projet. Quant à la salle de gymnastique, elle ne profite pas pleinement de sa situation en façade et la distance entre le foyer et les vestiaires est trop grande.

Le projet manque de rigueur dans ses principes constructifs et présente un cube assez élevé. Quant à la recherche manifeste et valable en soi d'un caractère alpestre dans l'expression des volumes, notamment en toiture et dans le choix des matériaux (bois et pierre), elle reste non aboutie parce que trop compliquée face à un paysage déjà très expressif.

Salle de classe

Bien que la surface globale des salles de classe soit conforme au règlement, l'organisation trop rigide de cette surface ne permet pas de dégager un espace principal suffisant.

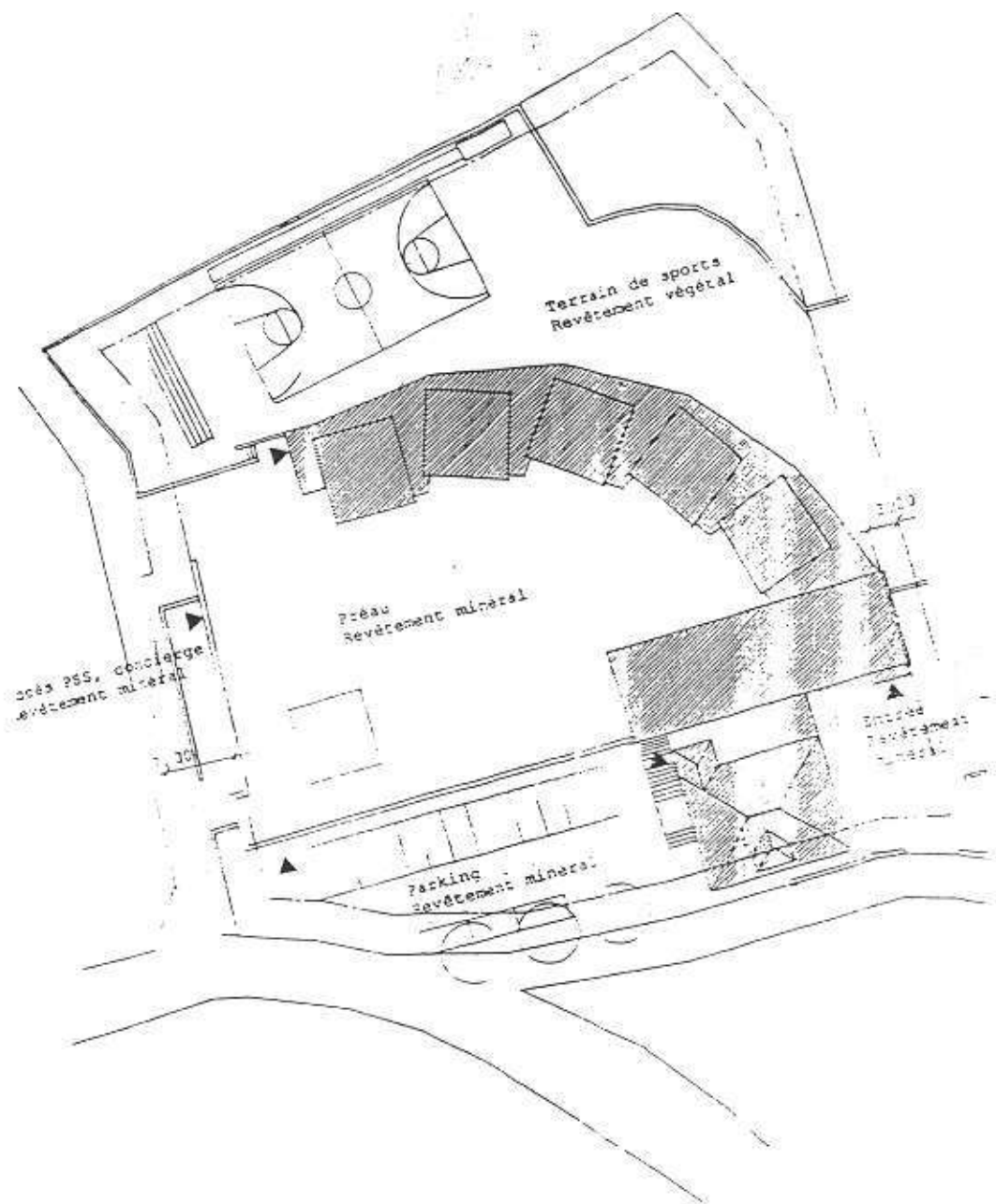
Salle de gymnastique

L'implantation des vestiaires au niveau intermédiaire de la salle de gymnastique séduit; cependant, l'accès par une galerie donnant sur la salle demeure un inconvénient pour la pratique des jeux de ballon.

Les pans de mur situés en retrait de la façade sud créent un sous-espace important et entraînent une absorption de l'éclairage naturel ainsi qu'un risque dans la pratique du sport de par la présence de nombreux angles saillants.

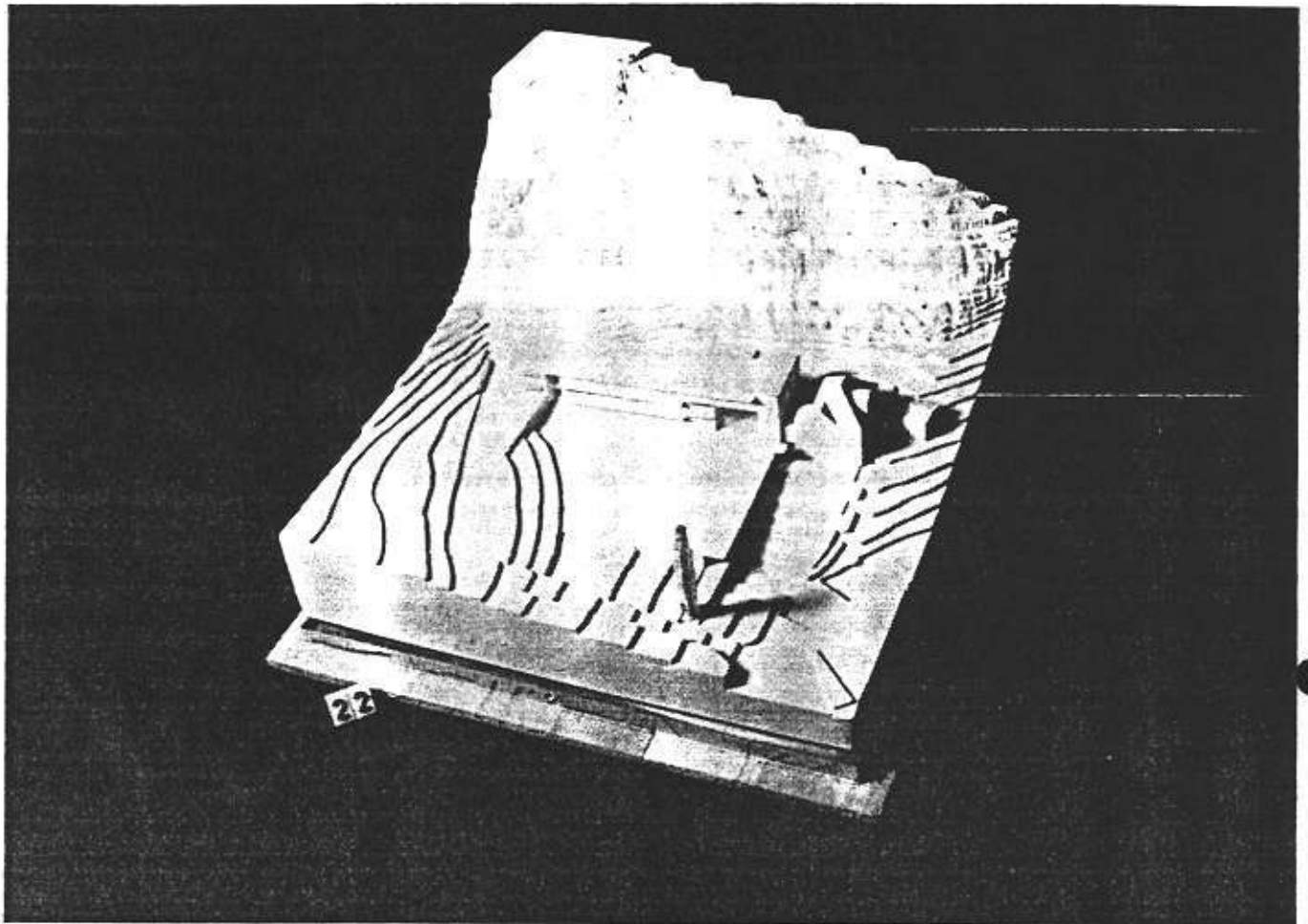
Si la surface totale du local d'engins répond correctement au programme, sa profondeur est insuffisante.

L'espace de sport extérieur est bien situé.



GENIPE SCOLAIRE ET POSTE SANITAIRES
A SANE, DANS LA COMMUNE DE SENEZ

335636



Projet No 22 14 86 74

En prenant comme référence l'implantation de l'ancienne école, le projet prolonge ce bâtiment vers l'amont et crée un vaste espace extérieur délimité, côté aval, par la salle de gymnastique qui, en forme de socle ou de mur de soutènement, en délimite le projet côté aval. Le corps du bâtiment principal laisse un espace, à l'arrière, qui sert d'entrée et de préau.

Ce dispositif définit une entrée "à découvrir"; le point de rencontre entre les trois corps de bâtiment: salle de gymnastique, école existante, nouvelle école, accompagné par le fossé d'éclairage de la salle de gymnastique, perturbe et contredit l'idée même de cette entrée par le côté est. Le préau, implanté entre les deux masses verticales (rocher et bâtiment) manque de dégagement. L'espace destiné aux sports scolaires ne peut trouver sa place que devant les salles de classe au risque de perturber l'enseignement.

L'organisation intérieure est claire mais le dessin ne permet pas une lecture suffisante de la structure et des enveloppes. La volonté d'implanter le nouveau bâtiment dans le prolongement de l'ancien, très intéressante en soi, aurait mérité une meilleure relation, fonctionnelle et architecturale, entre ces deux éléments.

Ce projet, rationnel et compact, est globalement économique.

Salles de classe

Les classes sont bien orientées et bien éclairées. L'auteur ne propose pas d'organisation différenciée des espaces d'enseignements. Les couloirs et les vestiaires ont des surfaces suffisantes, par contre, l'escalier est sous-dimensionné.

Salle de gymnastique

Le fonctionnement du bloc gymnastique et de ses locaux annexes est correct. L'orientation plein sud pour une telle surface vitrée n'est pas optimale pour une salle de gymnastique.

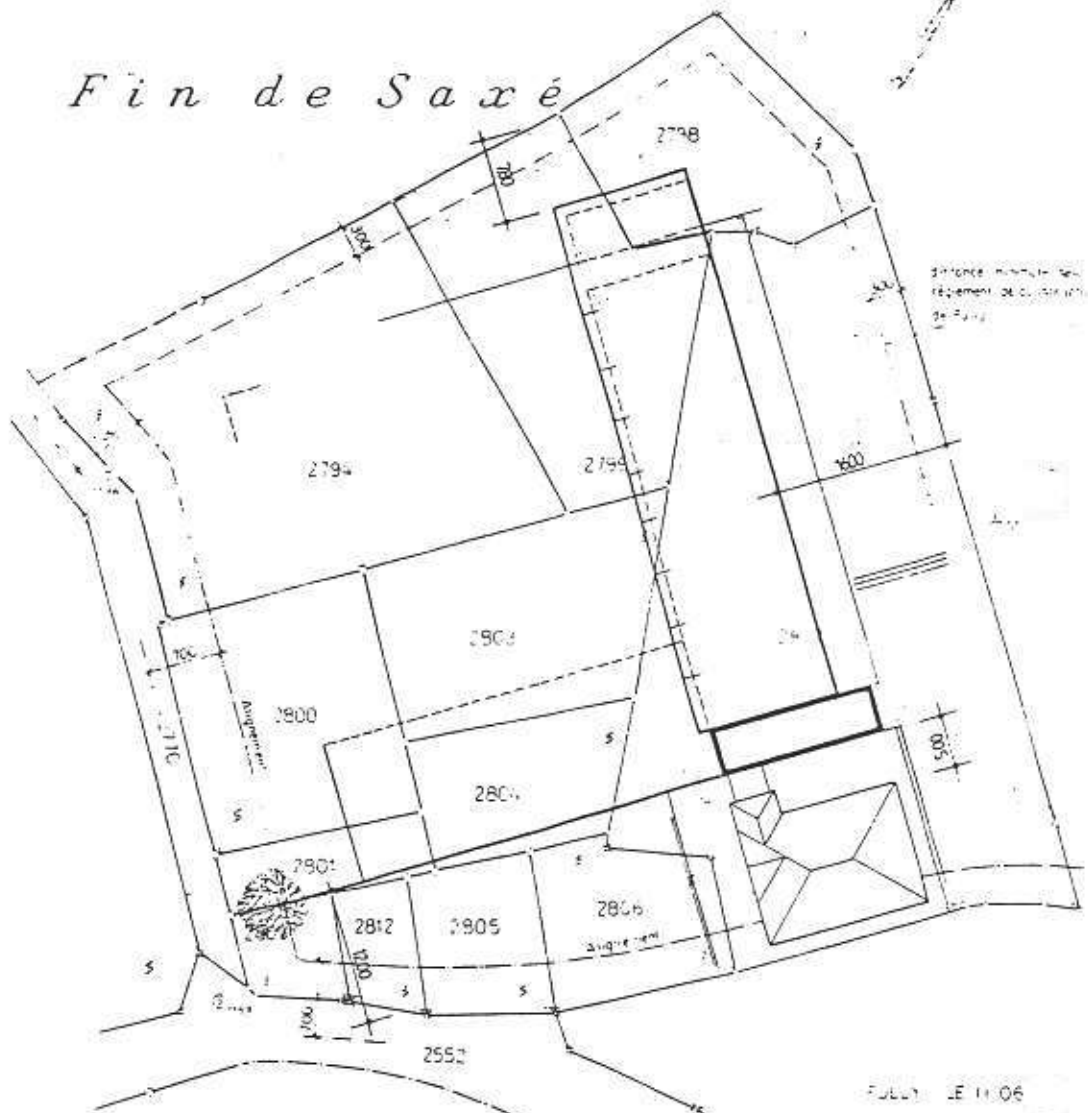
COMMUNE DE FULLY

PLAN FOLIO 26

ÉCOLE DE SAXE

ÉCHELLE 1 : 500

Fin de Saxe

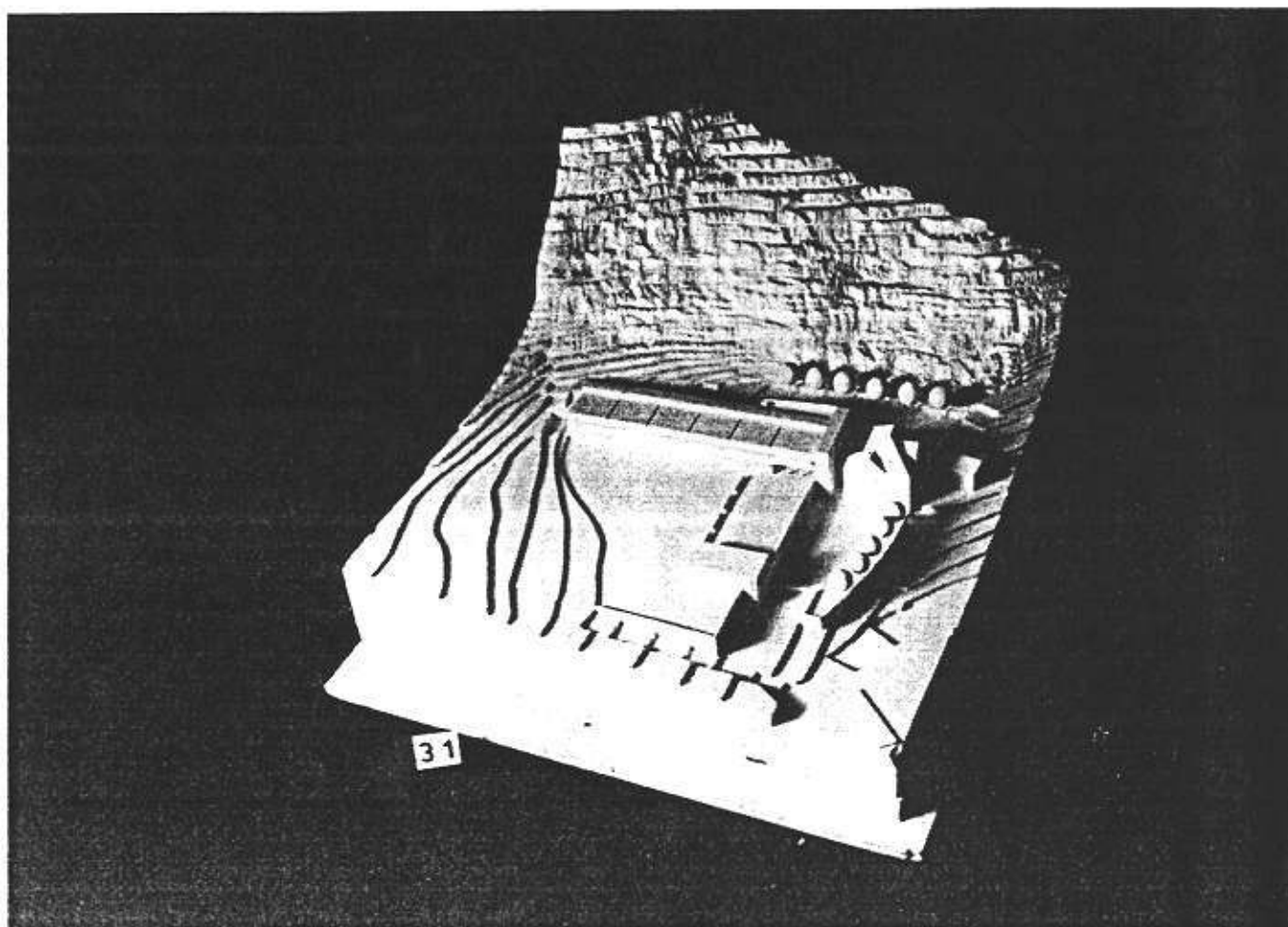


distance minimale au
réglement de construction
de Fully

FULLY LE 11.06

BUREAU TECHNIQUE

1 4 8 6 7 4



Projet No 31 90 31 17

Ce projet propose un dispositif bâti en forme de "T", composé d'un bâtiment linéaire relié à l'ancienne école, abritant les locaux scolaires et un corps de bâtiment implanté perpendiculairement à celui-ci, contenant la salle de gymnastique et le logement du concierge.

Par sa forme bâtie et son implantation dans le site, il définit trois espaces extérieurs distincts et d'inégale qualité :

- un espace d'accès à l'école le long de la route
- un espace résiduel côté falaise
- un espace-jardin ouvert sur le coteau

de plus, la composition générale dénote des faiblesses qui mettent en évidence les limites du parti architectural et notamment :

- l'ambiguïté du rapport du bâti avec la falaise
- l'imprécision de l'articulation entre l'ancien et le nouveau bâtiment scolaire
- la position aléatoire et étriquée de l'entrée principale

On doit cependant relever que, si le dispositif d'entrée et d'accès est sous-dimensionné et inacceptable pour une école de cette importance,

l'organisation spatiale des 2 niveaux des classes est tout à fait correcte et répond aux exigences du programme.

L'orientation sud-ouest des salles de classe est bonne et le rapport avec le jardin est apprécié.

Si l'aménagement du terrain de sport en prolongement du préau couvert offre certains avantages, sa position par rapport aux salles de classe peut être parfois gênante.

Le logement du concierge occupe une position privilégiée et sa volumétrie domine l'entrée de l'école. Sa distribution intérieure et surtout son système d'accès, à travers des locaux de service, sont complètement banalisés.

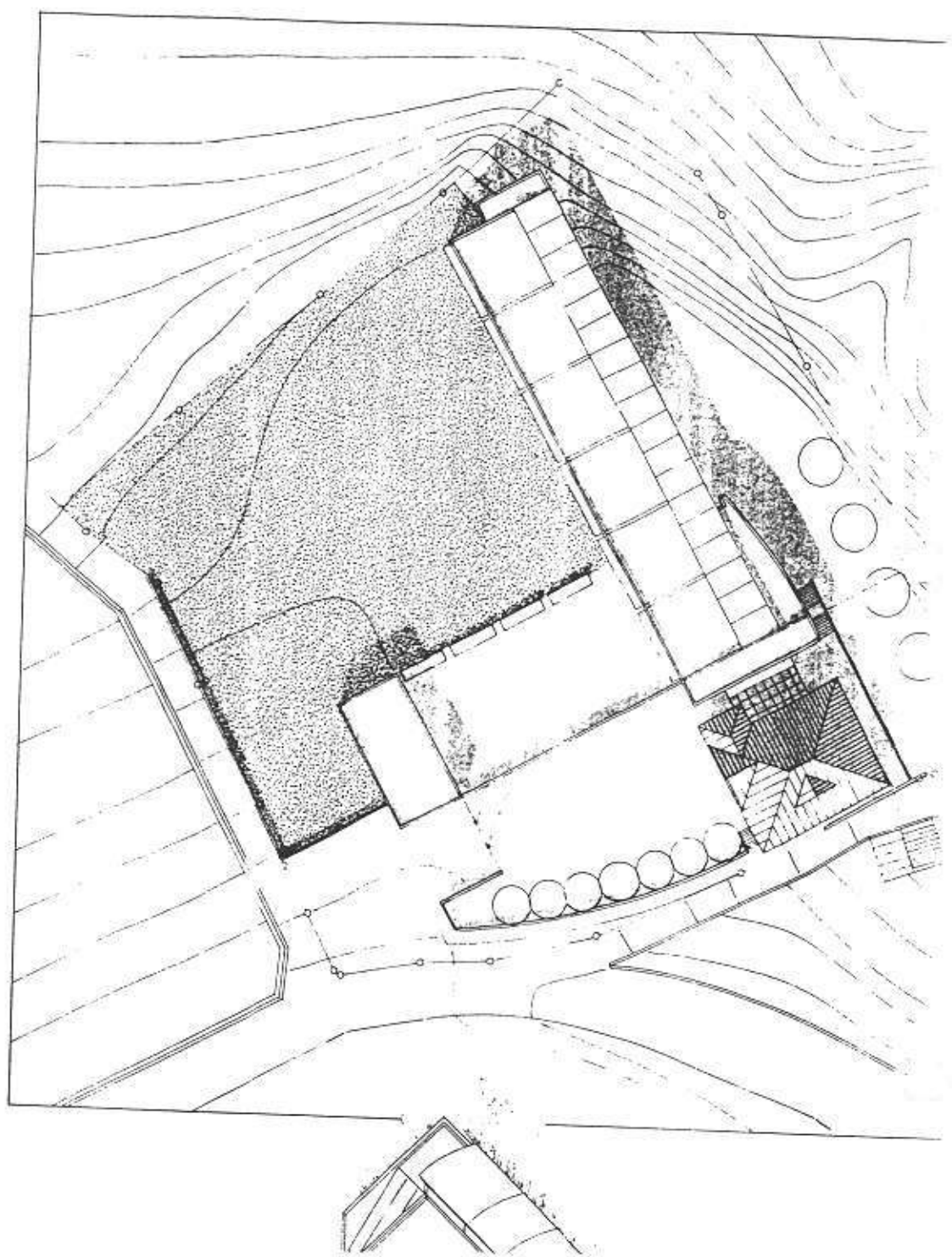
Le poste sanitaire est judicieusement placé. Le système constructif est correct et relativement économique.

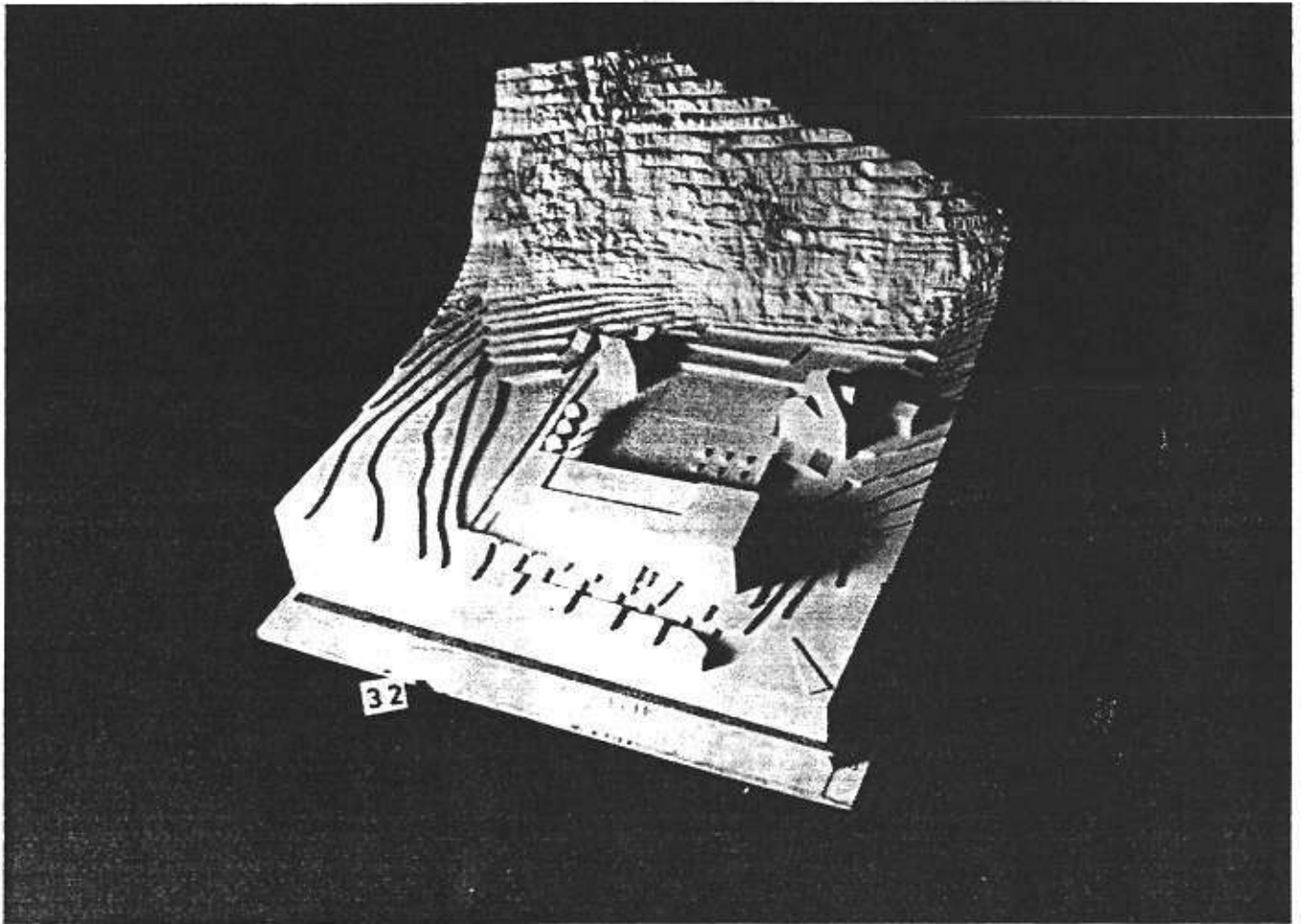
Salles de classe

L'auteur ne propose pas d'organisation de la classe en espaces destinés à l'enseignement par groupes.

Salle de gymnastique

Les sous-espaces délimités par les murs extérieurs et les piliers supportant la galerie nuisent à l'utilisation sportive d'une telle salle et entraînent un manque de parois pour le jeu. L'éclairage répond assez bien, malgré son orientation, à l'utilisation de la salle. L'espace extérieur réservé au jeu et à la pratique du sport entre en conflit avec l'orientation des classes.





Projet No 32 53 60 64

Ce projet maîtrise l'ensemble du site en réalisant trois bâtiments distincts : le nouveau bâtiment scolaire, l'ancienne école et le petit immeuble du concierge, le tout réuni par un socle contenant la salle de gymnastique.

Le site, préexistant, est mis en valeur. La cour, espace de référence, ne crée pas une introversion totale du projet, elle maintient l'autonomie de l'ancienne école qui devient partie intégrante de la composition. La position de l'école et l'ouverture de sa façade ouest néglige les dangers pourtant signalés dans le programme du concours.

Les accès principaux ainsi que les aménagements extérieurs correspondent bien au parti architecturale et aux activités. Le terrain de sport est suffisamment éloigné des salles de classe pour ne pas perturber l'enseignement mais le traitement du sol de cette cour contredit la clarté et la rigueur du projet.

A l'exception de l'ascenseur, dont la position semble être déterminée par le sous-sol, les circulations intérieures sont claires et unifiées par une structure légère. La solution proposée pour les escaliers n'est cependant pas aboutie.

Salles de classe

Les salles de classe sont bien orientées. Les espaces annexes, qui auraient pu être utilisés pour l'enseignement par groupes, sont occupés par les couloirs ou le hall d'entrée. Les salles de classe enfantines ne profitent pas de leur situation en contact avec le sol.

Salle de gymnastique

L'accès à une telle salle dans le sens longitudinal est déconseillé. Une solution devrait être trouvée pour empêcher le public, qui utilise cette salle en dehors des heures scolaires, d'accéder aux autres parties du bâtiment. Les proportions du local de matériel rendent difficile un rangement rationnel. L'éclairage de la salle est rendu inégal par la présence de l'escalier.

COMMUNE DE FULLY

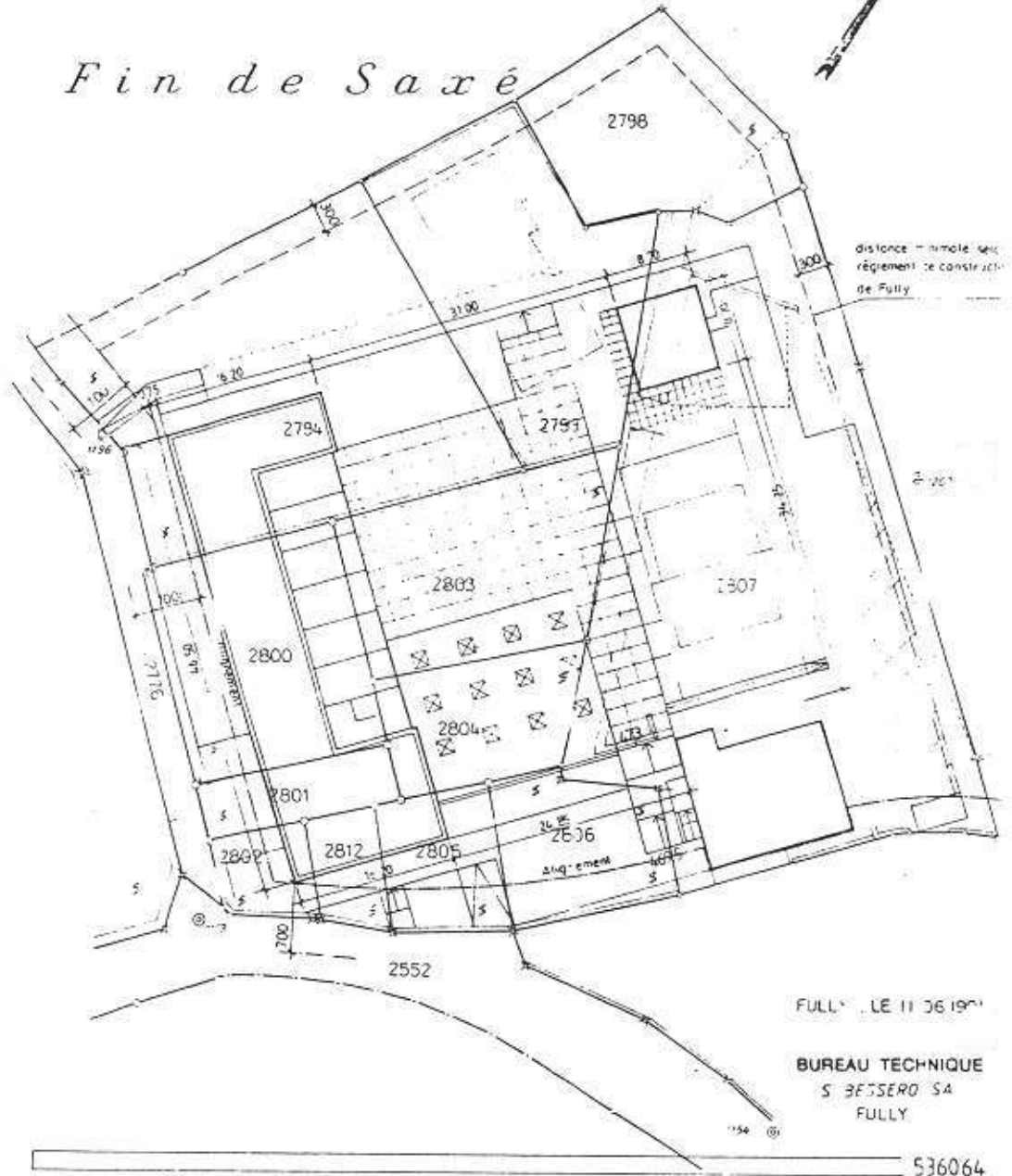
PLAN FOLIO 26

ECOLE DE SAXE

ÉCHELLE 1 : 500



Fin de Saxe

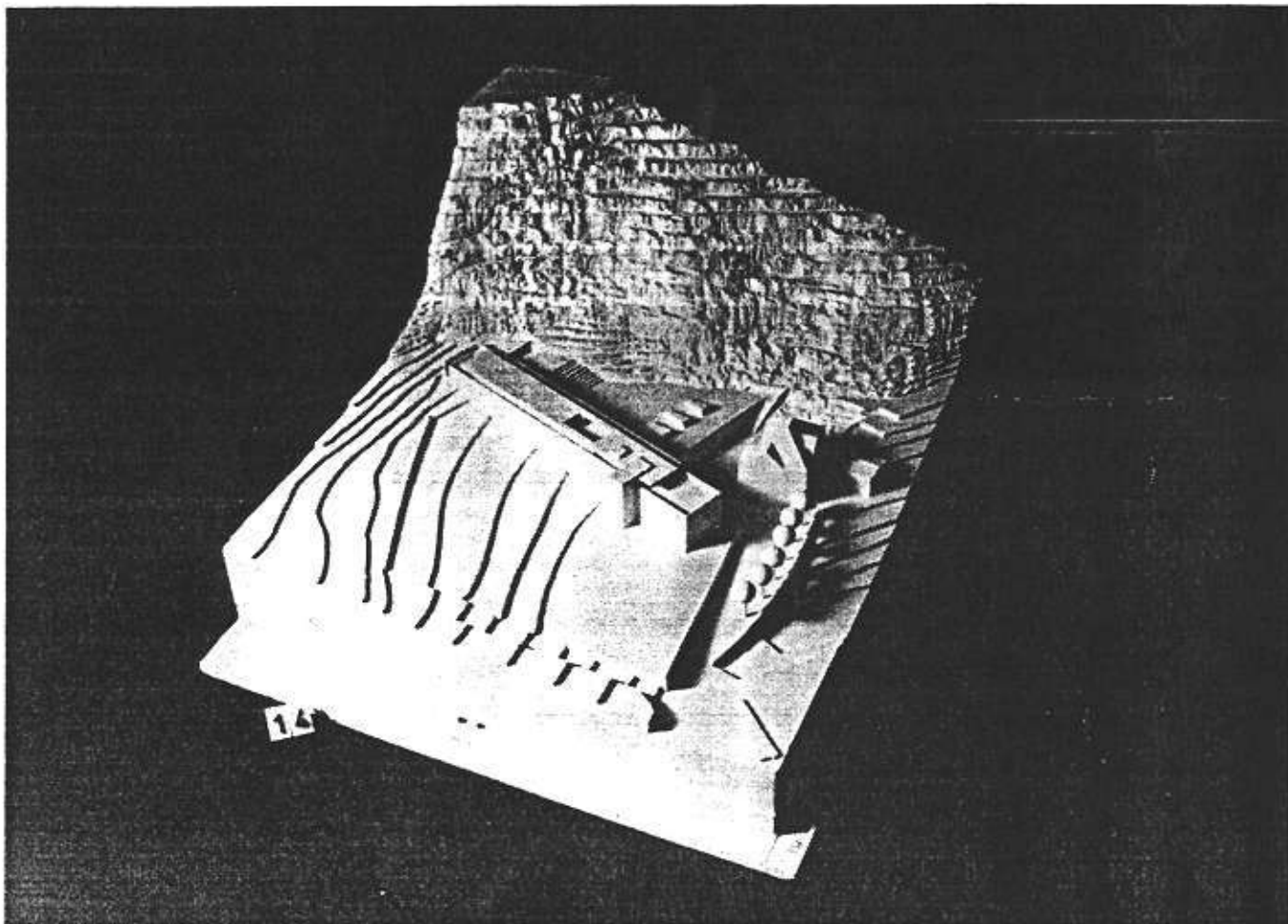


3.11 Analyse des projets restants

Le jury poursuit l'analyse des projets encore en lice.

Il s'agit des trois projets suivants :

Projet No 14	04 71 50
Projet No 15	26 21 10
Projet No 27	31 56 35



Projet No 14 04 71 50

Ce projet s'inscrit d'une manière très intéressante dans le site et se distingue par la pertinence et la précision de son implantation dans le terrain.

Le dispositif bâti comprend 2 éléments majeurs : le bâtiment linéaire abritant des locaux scolaires et le bâtiment de l'ancienne école.

Le nouveau bâtiment scolaire, implanté perpendiculairement à la pente naturelle du terrain, construit la nouvelle limite de la zone viticole, et trouve un rapport précis et intéressant avec la falaise. De plus, par sa position dans le terrain et sa volumétrie, il établit un rapport dialectique de qualité avec le bâtiment existant en le mettant en évidence. Le bâtiment de l'ancienne école devient ainsi le signe représentatif de l'institution.

Le cheminement qui conduit à l'entrée principale de l'école met en évidence le bâti et renforce son rapport avec le village.

Les espaces extérieurs sont bien définis et leur appropriation paraît évidente. Le préau situé entre le bâti et la falaise est accessible directement depuis les 2 niveaux des classes.

La surface restante du terrain mis à disposition est restituée à la vigne, assurant ainsi la continuité spatiale et culturelle du coteau.

Le choix typologique est parfaitement cohérent avec l'idée-forte du projet. L'organisation spatiale interne répond correctement aux principales exigences du programme.

L'orientation ouest des classes est, dans ce contexte, tout à fait admissible et la vue sur le coteau est appréciée. Le toit-terrasse et le logement du concierge terminent habilement la volumétrie du bâtiment.

Ce projet est, dans son ensemble, bien maîtrisé. Le système constructif est rationnel et économique.

Le dessin des façades exprime fidèlement le contenu.

La localisation du poste sanitaire est rationnelle.

Salles de classe

La forme du bâtiment permet un éclairage bilatéral intéressant des salles de classe. Aucune proposition n'est faite quant à une organisation de la salle de classe pour un enseignement par groupes. Le hall d'entrée et l'escalier qui conduit au premier étage sont sous-dimensionnés.

Salle de gymnastique

La création d'une coursive sur deux côtés de la salle est intéressante, elle engendre cependant un problème pour les jeux de ballons transversaux et latéraux. L'éclairage zénithal est bien proportionné, il compense la faiblesse des ouvertures en façade sud. La zone jeu extérieure est bien implantée et ne pose aucun problème de proximité avec les salles de classe.

COMMUNE DE FULLY

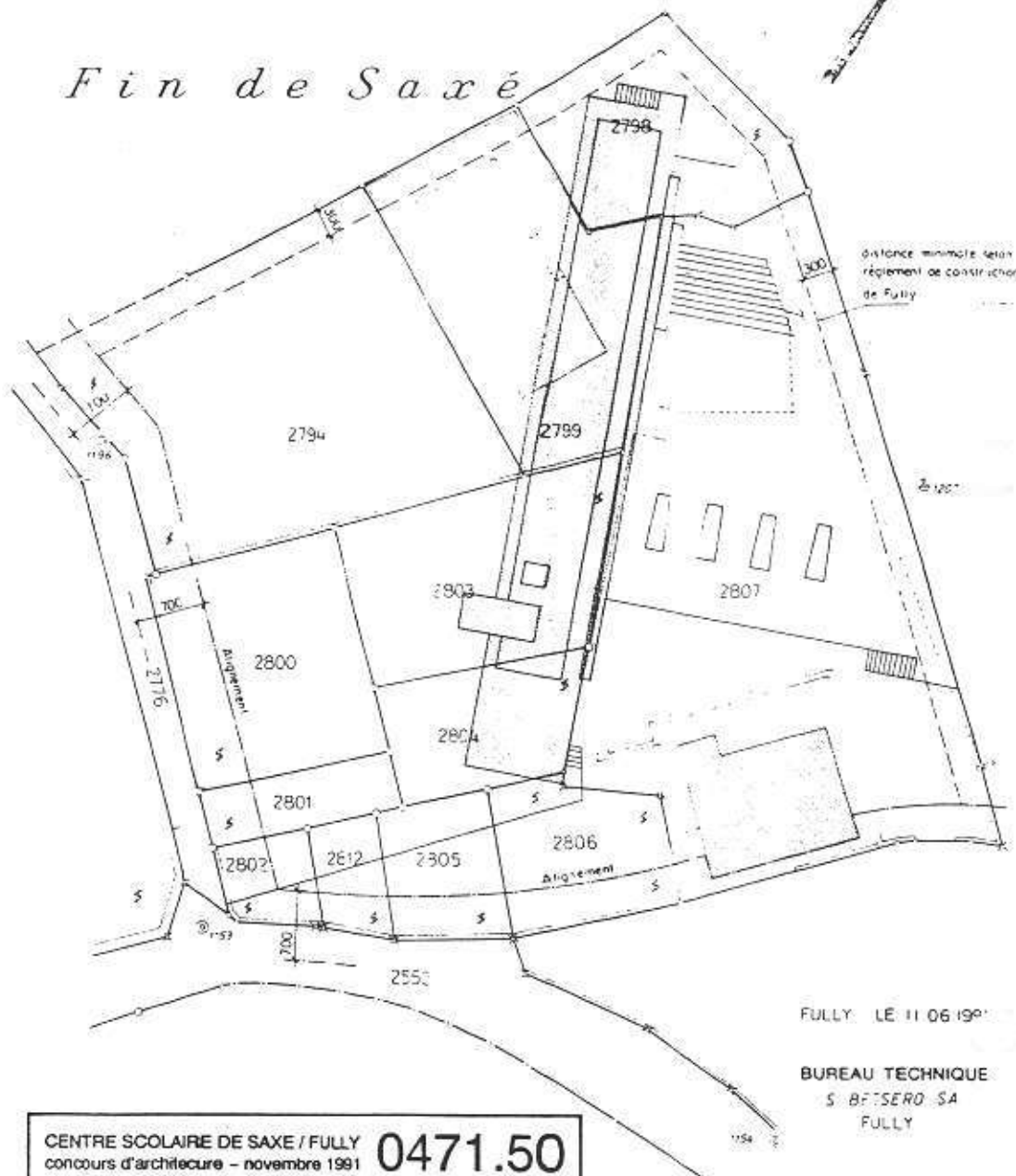
PLAN FOLIO 26

ECOLE DE SAXE

ECHELLE 1 : 500



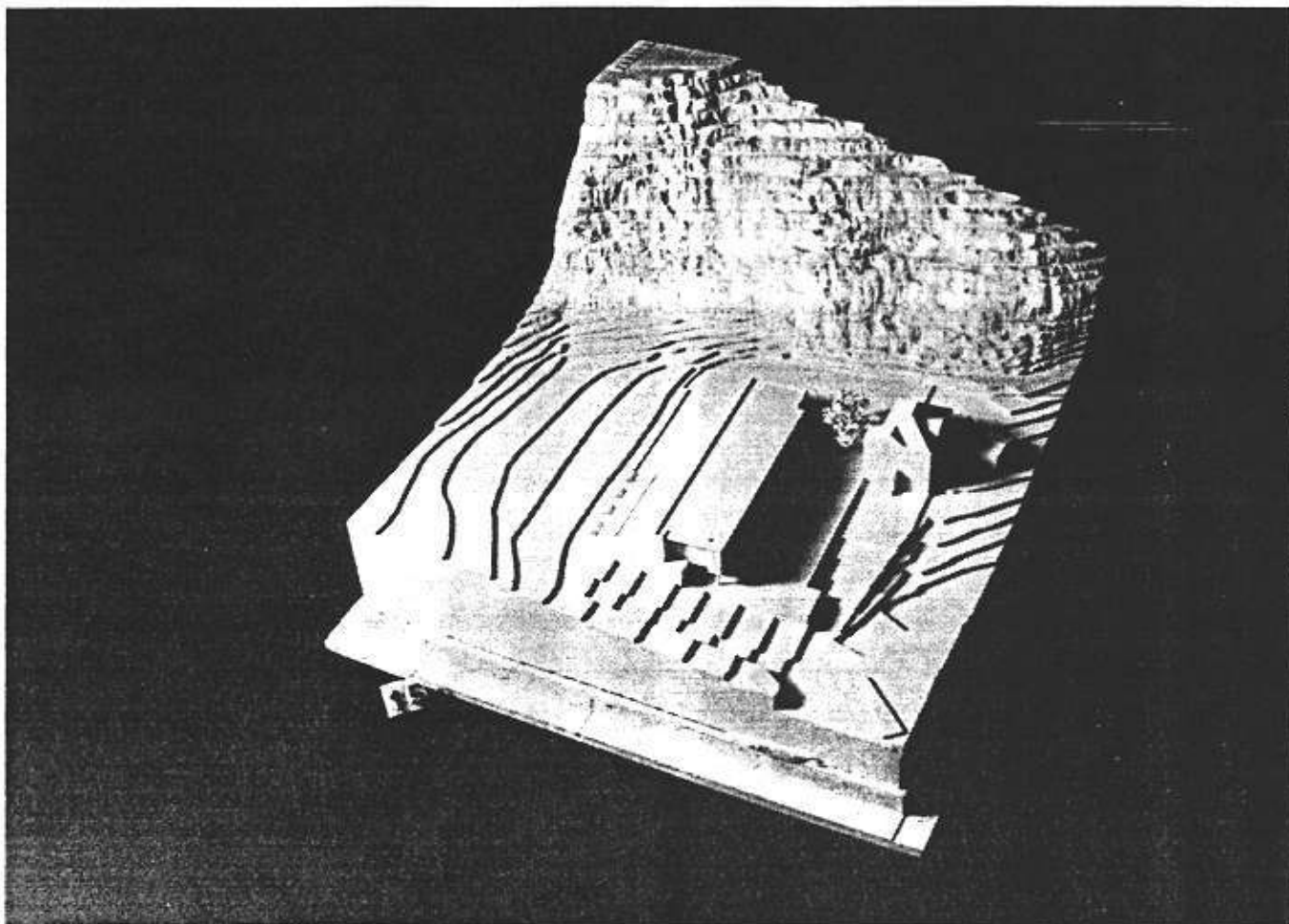
Fin de Saxé



FULLY LE 11 06 1991

BUREAU TECHNIQUE
S. BERTSERO SA
FULLY

CENTRE SCOLAIRE DE SAXE / FULLY concours d'architecture - novembre 1991	0471.50
--	---------



Projet No 15 26 21 10

Le projet réunit sous un même toit l'ensemble du programme. Par sa position parallèle aux courbes de niveaux et en retrait du bâtiment existant, il crée deux espaces extérieurs avals de préaux :

- le premier, face à l'entrée de l'ancienne école, dégage sa façade principale ;
- le deuxième, légèrement plus haut, s'ouvre au sud sur la plaine, à l'ouest sur le coteau et à l'est sur le rocher.

Cette disposition en esplanades découvre le terrain antérieur aux alluvions de 1939. Le projet construit un nouveau mur de soutènement (contenant la surhauteur des éboulis) auquel s'adosse le nouveau bâtiment scolaire et le portique vitré de liaison à l'ancien.

Du préau, les accès à l'école et à la salle de gymnastique sont regroupés dans un espace généreux qui permet aussi une indépendance de leur utilisation (école et sociétés locales). Proche de l'entrée, les classes enfantines et les locaux des enseignants sont en étroite relation au préau. Au-dessus deux étages de classes sont orientées au sud. Les couloirs communiquent par des volées droites d'escaliers qui dégagent de grands vides face au paysage alpestre amont.

La salle de gymnastique est bien organisée. Sa position totalement enterrée au nord permet de dégager les aires sportives extérieures sur l'arrière du bâtiment, mais présente une difficulté de ventilation et d'éclairage naturel. L'abri "PSS" aurait dû être projeté sur un seul niveau.

L'emplacement de l'appartement du concierge devrait être reconsidéré ; ponctuant l'extrémité est par un volume clos et massif, il ne permet pas au bâtiment de se conclure sur le même principe d'ossature que l'ensemble.

Le système constructif et la disposition des espaces sont rationnels, le volume modeste. Ce projet manifeste ainsi une bonne économie générale, confirmée par les choix des ouvertures en façade.

Le projet a su réunir simplicité volumétrique et caractère architectural adéquat à un bâtiment scolaire face au paysage grandiose et tourmenté de la nature environnante.

Salles de classe

L'organisation de l'école et l'orientation des salles de classe sont bonnes. Les circulations sont correctement dimensionnées. L'organisation de la salle de classe et de ses annexes permet l'enseignement par groupes.

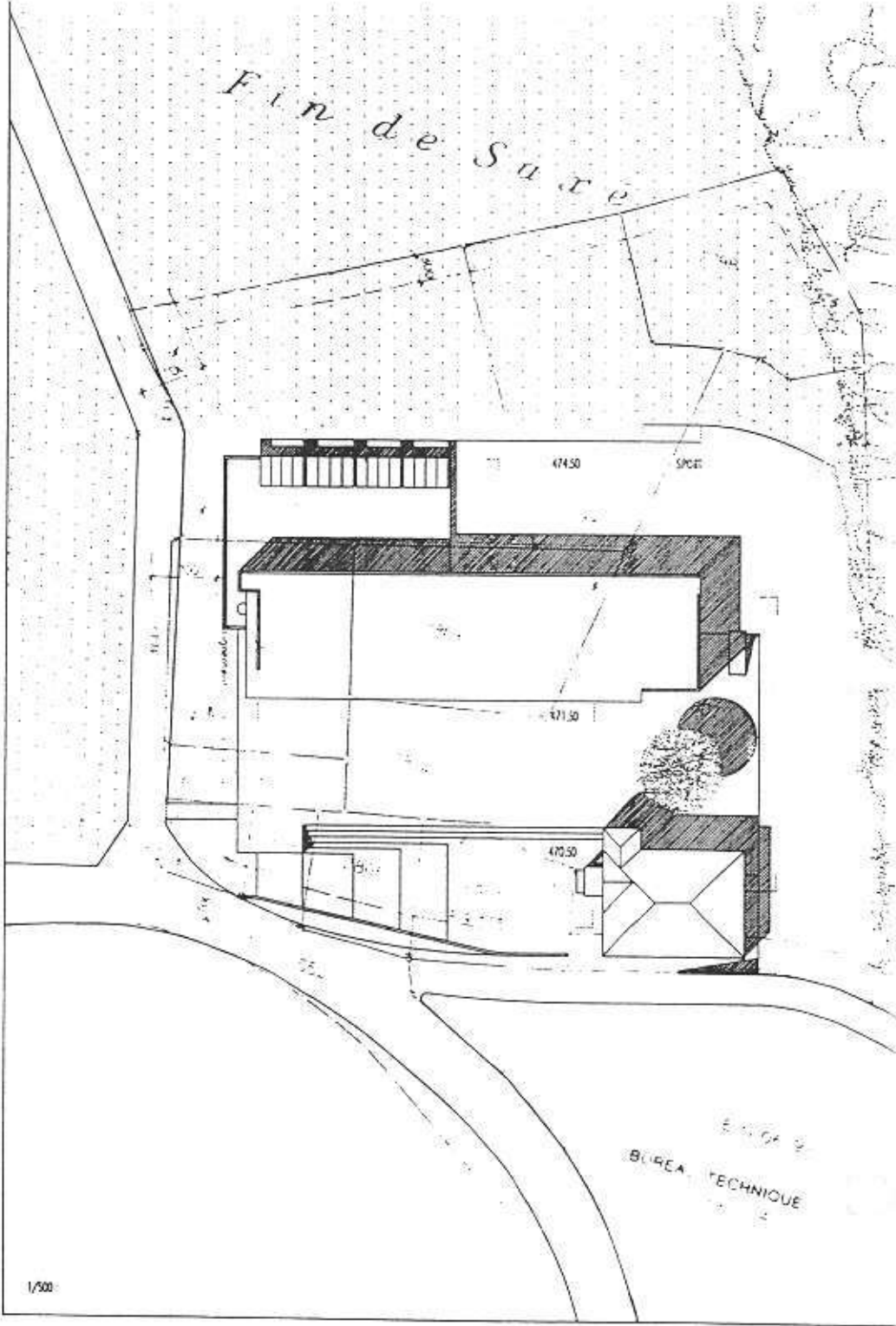
Salles de gymnastique

La relation intérieure entre les zones sportives et scolaires est intéressante, les circulations sont claires.

La liaison directe entre les vestiaires et la salle sans espace tampon peut créer des conflits.

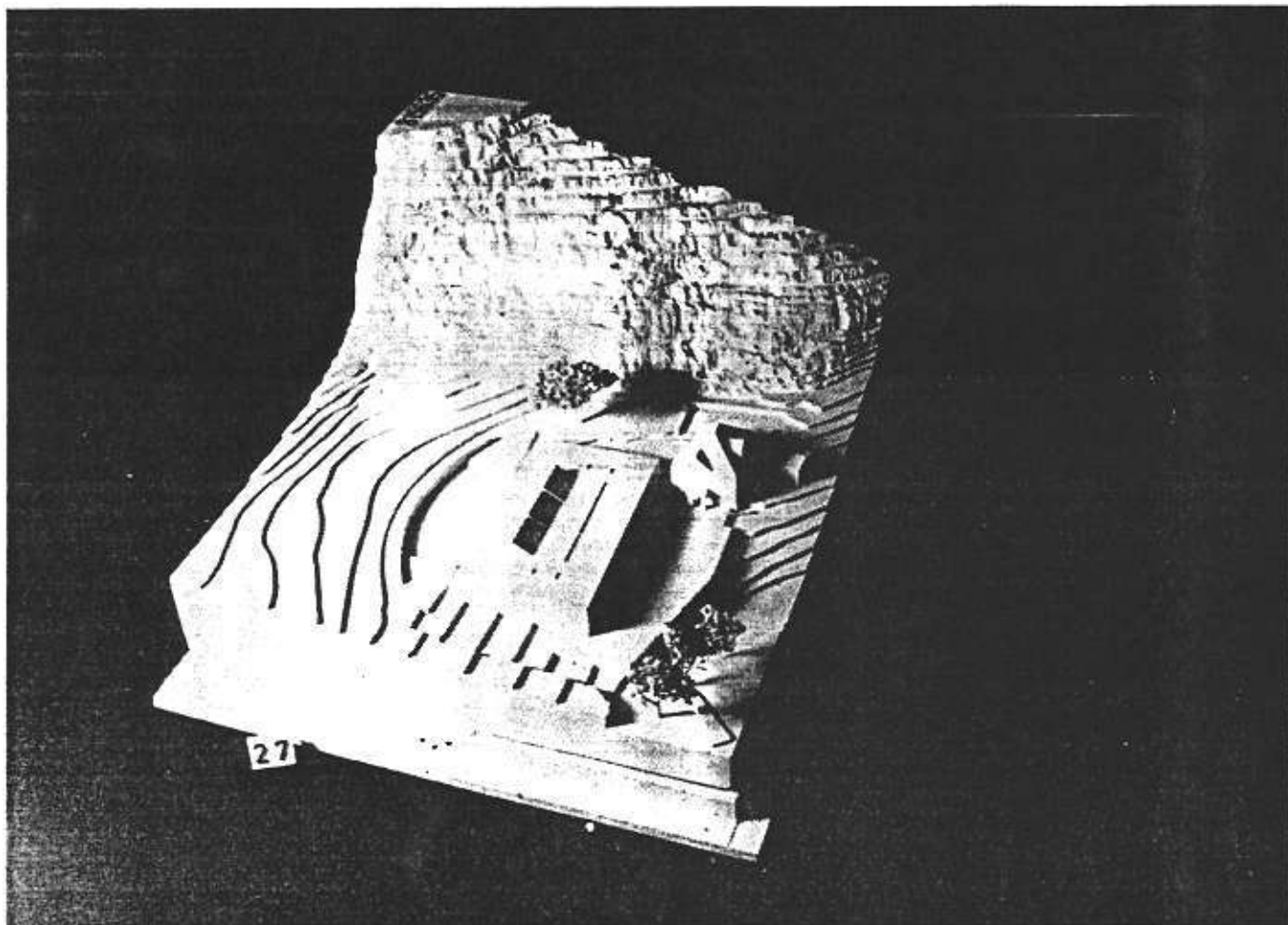
L'éclairage zénithal de la salle concurrence les puits de lumière de la façade amont et reste insuffisant.

Fin de Saxe



E. G. G. P.
BUREAU TECHNIQUE

1/500



Projet No 27 31 56 35

Ce bâtiment s'implante d'une manière autonome tant par rapport au site qu'à l'ancienne école et se présente comme une masse compacte, clairement définie dans sa volumétrie et sa composition.

Cette implantation et l'orientation sur trois faces des classes tenteraient de privilégier un espace central de référence qui n'est pas suffisamment exploité par la salle de gymnastique, la structure et la circulation proposée. La topographie immédiate de même que la variété des situations périphériques perturbe la clarté de ce concept et de sa symétrie.

Cependant, dans son entité, l'organisation générale intérieure, les circulations et la structure sont claires et cohérentes. Dans ce parti, oubliant son contexte, l'introversion aurait pu être exploitée pour offrir un espace privilégié au regard d'une école enfantine.

Différents espaces extérieurs sont proposés répondant judicieusement aux différentes activités ainsi qu'à la contrainte du bruit pour le sport extérieur. Ces derniers auraient pu être mieux développés afin de répondre au problème des alluvions dont la contrainte n'est pas entièrement respectée. L'accès principal à la cour d'entrée n'a

ni la clarté ni le dimensionnement correspondant au principe général. Le rapport avec l'ancien bâtiment, bien que très indépendant et correctement exploité, se réalise sur l'espace de cour extérieur, offrant un espace de référence pour "les" écoles et les entrées et permettant des circulations claires.

Salles de classe

L'organisation générale de l'école est fonctionnelle. Les salles de classe occupent le premier étage, elles sont bien éclairées. Les couloirs et vestiaires au niveau des classes sont sous-dimensionnés.

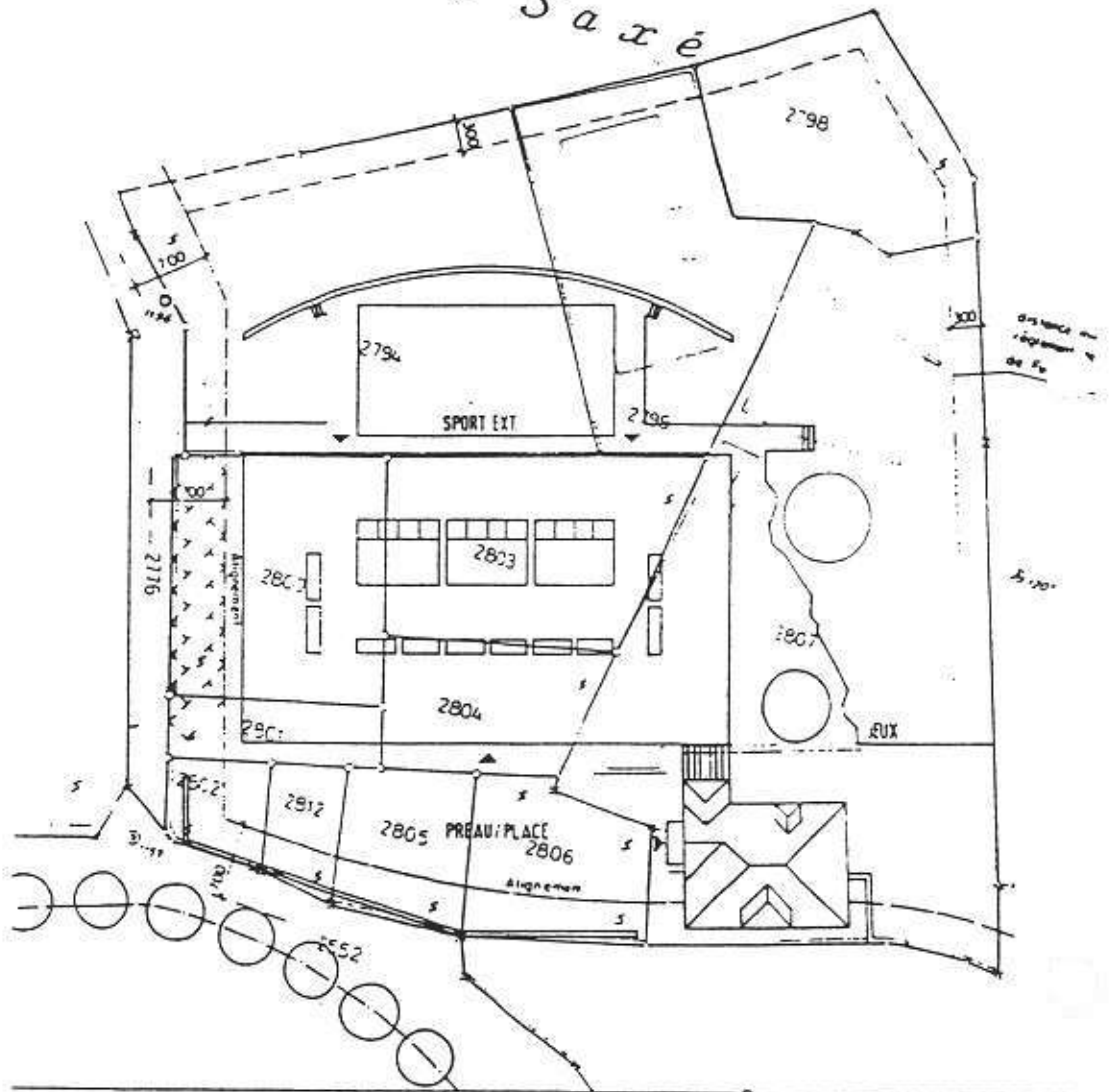
Salle de gymnastique

L'utilisation extra-scolaire de la salle, vu son unique hall d'entrée et la complexité d'isoler le bloc scolaire, est difficile.

La position des portes d'accès au local engins, situées dans l'axe de la salle devrait être revue. La façade est bien orientée au nord.

COMMUNE DE FULLY
PLAN FOLIO 26
ECOLE DE SAXE
ÉCHELLE 1 : 500

Fin de Saxe



3.12 **Tour de rattrapage**

Conformément à l'art. 45.2 du Règlement SIA No 152,
le jury passe en revue tous les projets et confirme
ses décisions.

4. CLASSEMENT

Sur la base de l'analyse détaillée des 5 projets retenus, le jury décide, à l'unanimité, le classement suivant:

1er rang	Projet No 14
2e rang	Projet No 15
3e rang	Projet No 27
4e rang	Projet No 31
5e rang	Projet No 5

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1er prix	Fr. 15'000.--		
	1er rang	Projet No 14	04 71 50
2e prix	Fr. 13'000.--		
	2e rang	Projet No 15	26 21 10
3e prix	Fr. 7'000.--		
	3e rang	Projet No 27	31 56 35
4e prix	Fr. 4'000.--		
	4e rang	Projet No 31	90 31 17
5e prix	Fr. 3'000.--		
	5e rang	Projet No 5	58 56 36

6.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY


Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le projet No 14 pour la poursuite des études en vue de l'exécution.


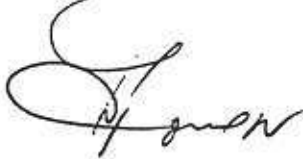


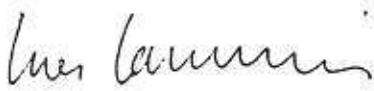

7.


APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Fully, le 12 décembre 1991

Le président : Bernard ATTINGER 

Les membres : Fonso BOSCHETTI 
François DORSAZ 
Laurent THETAZ 
Jean-Bernard CARRON 
Inès LAMUNIERE 
Catherine PRELAZ 

Le suppléant : Laurent MAYORAZ 

8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES

8.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

1er rang 1er prix Fr. 15'000.-- Projet No 14 04 71 50

Auteurs O. GALLETTI, arch. EPFL et
C. MATTER, arch. EPFL, à Collombey

Collaborateurs : J. PITTET et B. TARDIN arch. EPFL

2e rang 2e prix Fr. 13'000.-- Projet No 15 26 21 10

Auteurs Geneviève BONNARD & Denis WOEFFRAY,
architectes, à Lausanne

3e rang 3e prix Fr. 7'000.-- Projet No 27 31 56 35

Auteurs Claudine LORENZ, Paul LORENZ et Florian MUSSO,
architectes, à Monthey et Sion

4e rang 4e prix Fr. 4'000.-- Projet No 31 90 31 17

Auteurs Philippe et Sandra DE KALBERMATTEN, arch.
SIA/EPFL, à Sion

5e rang 5e prix Fr. 3'000.-- Projet No 5 58 56 36

Auteurs Bureau d'architectes ROUILLER & SAUDAN SA, à
Martigny

Collaborateurs :

Dominique MATTHEY, arch. EAUG
Jeanine GUYE, arch. EAUG

9.

DIVERS

La présentation officielle de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury.

le vendredi 20 décembre 1991 à 17h00
à la salle du cinéma Michel à Fully

L'exposition sera ouverte au public du 20 décembre au 30 décembre 1991 de 17h00 à 20h00, le dimanche et le jour de Noël fermé.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents à l'Administration communale de Fully du 6 janvier 1991 au 27 janvier 1992. Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la commune de Fully.

LE PRESIDENT DU JURY

Bernard ATTINGER

Architecte cantonal

- No 1 94 01 42 ANZEVUI Michel, Arch. UVAI, Les Haudères
collaborateur : B.-H. TROVAZ
- No 2 18 11 76 Luigi NICOLAZZI, arch. BFA, Viège et Arthur IN ALBON, arch. B.F.A., Baltschieder
- No 3 38 06 64 ALBERTINI et FAVRE, atelier architecture, Verbier
- No 4 45 57 64 Bureau d'architecture Alexandre et Jean-Paul RAUSIS Martigny et Orsières : auteur du projet Jean-Paul RAUSIS, arch. ETS-UTS
- No 5 58 56 36 Bureau d'architectes ROUILLER + SAUDAN SA, Martigny
collaborateurs : Dominique MATTHEY, architecte EAUG, Jeanine GUYE, architecte EAUG
- No 6 39 20 35 Atelier d'architecture FOURNIER Narcisse et FAVRE Jean-Willy, arch. ETS, Sion
- No 7 69 51 13 Raymond METRAL, Ravoire et Crattenand Jean-Laurent, archi. ETS, Martigny
- No 8 78 94 48 Philippe RENAUD & Romaine DE KALBERMATTEN, architectes EPFL/SIA, Genève
- No 9 32 90 65 Roland CHABBEY, arch. Botyre/Ayent
collaborateur : BETRISEY Jean
- No 10 10 87 19 Ami DELALOYE, Luc DELALOYE, architectes, Martigny
Collaborateurs : Gino MONN et Jean-Michel TROMME
- No 11 60 61 64 CHABBEY & GARANIS, architectes EPFL/SIA, Monthey
Collaborateurs : Serge CAILL, Christophe RITTER
- No 12 18 11 39 Atelier d'architecture R. BONVIN - M. VOUILLAMOZ arch. EPFL/SIA - arch. ETS/UTS Martigny
collaborateurs : Pierre ROBYR, arch. EPFL et Stéphane PAULI
- No 13 31 05 90 Katsumi DARBELLAY, arch. EPFZ, Martigny et Thierry JACQUERIOZ, arch. ETS, Martigny
- No 14 04 71 50 O. GALLETTI, arch. EPFL
C. MATTER, arch. EPFL Collombey
collaborateurs : J. PITTET et B. TARDIN, arch. EPFL
- No 15 26 21 10 Geneviève BONNARD & Denis WOEFFFRAY, architectes, Lausanne
- No 16 17 76 56 Fabrice FRANZETTI, arch. EPF/SIA, Martigny
Collaborateur : Roger FELLAY
- No 17 90 63 90 Atelier Alain GIRARDET EPFL/SIA, Martigny
collaborateurs : atelier John CHABBEY & Michel VOILLAT, EPFL/SIA, Martigny
- No 18 25 11 05 Robert GAILLARD et Raphaël GAILLARD, Verbier
auteur : Robert GAILLARD
- No 19 40 90 91 DARBELLAY Jean-Paul, Arch. EPF FAS/SIA, Martigny
- No 20 44 23 33 Atelier d'architecture Raymond COQUOZ, Martigny
Collaborateurs : Thomas COQUOZ, Pascal BUETIKOFER, Mario DA CAMPO
- No 21 70 72 83 Maurice LUISIER & FILS SA, Fully
- No 22 14 86 74 Roland VASSAUX, Fully
collaborateur: TORRENT Jean-luc
- No 23 19 09 63 Pierre SCHMID, arch. EPFL/SIA, Sion
Collaborateur : Gennaro UCCI
- No 24 37 50 37 Patrick PITTELOUD, arch. ETS, Sion, Marc FAUCHERE, Corine REYNARD,
- No 25 31 21 56 Michel CLIVAZ & Yves COPPEY, architectes EPFZ/SIA, Sion
collaborateurs : Rolf FUCHS, Peter KREKIC, Léonard WOEFFFRAY
- No 26 33 12 28 Michel TROILLET & Armand DEBONS, Martigny
collaborateurs : Pierre-André BESSE, Petra ELSEN
- No 27 31 56 35 Claudine LORENZ, Paul LORENZ, Florian MUSSO, architectes, Monthey et Sion
- No 28 04 20 25 CAGNA, architectes + coll. ass., Sion
collaborateur : Aude BORNET-FOURNIER
- No 29 15 02 64 Atelier 4, Sion
- No 30 19 01 41 Pascal VARONE, arch. SIA, dipl. EPF, Sion
collaborateurs : C. QUARROZ, C. NICOD, S. RAAD, A. BLANC
- No 31 90 31 17 Philippe et Sandra DE KALBERMATTEN, architectes SIA, dipl. EPFL, Sion
- No 32 53 60 64 Eric + Grégoire COMINA, Sion
collaborateur : Dragana STRAUSS, arch. dipl.
- No 33 23 01 82 Jean KITTEL & Cie, Vissoie
collaborateurs : Gilles BELLMANN, Nicolas REYMONDIN, Jacques WIRTNER